

Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024

Bilan mi-parcours 2022



Table des matières

Introduction.....	2
Rappel des orientations.....	3
Objectifs et secteurs d'intervention.....	3
Scenari retenu	4
Rappel des chiffres clefs du PCAET.....	4
Consommation d'énergie	4
Emissions de gaz à effet de serre	4
Emissions de polluants atmosphériques.....	5
Production d'énergie.....	5
Adaptation au changement climatique.....	5
Panorama de l'état d'avancement des actions du PCAET.....	5
Événements survenus pendant cette période	7
Evaluation globale à mi-parcours.....	8
Profil énergétique du territoire.....	8
Consommation d'énergie	8
Performance énergétique des bâtiments	10
La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPMB	11
Le potentiel de production d'autres énergies renouvelables sur le territoire.....	12
Qualité de l'air sur le territoire.....	13
Les émissions de gaz à effet de serre	13
Les polluants atmosphériques.....	14
Puits de carbone.....	20
Evolution du contexte local intercommunal	21
Evolution du contexte réglementaire	22
Loi d'Orientation des Mobilités : articles 85 et 86	22
Evaluation à mi-parcours des actions du PCAET	27
Axe stratégique 1 : Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité.....	28
Orientation 1 : Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois.....	29
Orientation 2 : Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service	36

Orientation 3 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique	42
Orientation 4 : Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)	47
Axe stratégique 2 : Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique	51
Orientation 5 : Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises	52
Orientation 6 : Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs	57
Orientation 8 : Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises	64
Orientation 9 : Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire	69
Conclusion	73
Un bilan encourageant	73
Des freins et des leviers identifiés	73
Des actions consolidées pour la poursuite de la réalisation du plan	73

Préambule

Rappel du cadre légal

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours du PCAET qui doit être réalisée au bout de trois ans et transmise au Préfet de région et au Conseil régional.

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Vocation du rapport

Cette évaluation permettra d'appréhender la contribution de la CCPMB aux objectifs nationaux et régionaux et la montée en compétence et la systématisation de la transition énergétique et écologique dans ses méthodologies et pratiques de projets. Elle permettra également de valider le fonctionnement et le projet de territoire à de nouvelles contraintes, que ce soit dans le fonctionnement territorial, public ou institutionnel.

Les objectifs de cette évaluation sont les suivants :

- Apporter un retour de terrain sur des actions menées
- Renforcer la connaissance des élus sur des domaines précis de l'action publique et des thématiques complexes et partagées lors de l'élaboration
- Favoriser la coordination entre les agents à travers un exercice collectif et partagé
- Donner des gages de transparence auprès des citoyens
- Œuvrer pour une meilleure cohérence de l'action publique
- Crédibiliser et légitimer la démarche engagée

Méthodologie

Pour ce faire, il sera présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action, à travers le prisme d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. L'élaboration de ce rapport a été pilotée en interne. Elle a donné lieu à une concertation avec les parties prenantes des structures pilotes, en particulier les coordinateurs des fiches actions. Le suivi / évaluation du PCAET a été renforcé par l'engagement de la CCPMB dans la démarche de labellisation Cit'ergie 2017-2021.

Validation politique

Une présentation des premiers éléments de bilan a été faite en commission Environnement Santé – groupe Climat Air Energie le 11 octobre 2021. Le présent document et sa synthèse ont été validés en conseil communautaire du 02 mars 2022.

Introduction

La CCPMB a adopté son PCAET en conseil communautaire le 26 juin 2019, suite à la réalisation des consultations obligatoires (Autorité environnementale en 2018, public du 1er février au 14 mars 2019, Préfet et Président de la Région).

Après près de trois années de mise en œuvre, l'évaluation à mi-parcours du PCAET permet de faire un point sur l'avancement des actions mais aussi de leur insertion dans le tissu institutionnel. Elle permet de mettre en évidence l'implication globale de la collectivité dans la politique de qualité de l'air et transition énergétique, et d'impulser les réflexions pour l'avenir.

Le PCAET est composé de 9 orientations et de 54 actions. Au cours de ces trois premières années d'exécution, des actions complémentaires au PCAET ont vu le jour dans le cadre des axes stratégiques de la politique climat du territoire. Ces actions pourront être intégrées à la révision PCAET en 2024.

L'exécution technique à mi-parcours, bien que prenant vie dans le contexte de la crise sanitaire, enregistre une progression significative des actions. Des impacts positifs sont déjà observables, liés notamment aux efforts entrepris sur la réduction des particules en suspension, la rénovation énergétique, la gestion des ressources forestières et agricoles et l'adaptation des pratiques touristiques au changement climatique.

Pour cette évaluation à mi-parcours, un travail important a été réalisé sur les indicateurs.

Distinction et complémentarité entre les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact :

- Indicateurs de réalisation : mesurer ce qui est produit par le PCAET
- Indicateurs de résultat : mesurer l'avantage immédiat généré par l'action pour les destinataires directs
- Indicateurs d'impact : mesurer l'avantage immédiat généré par l'action pour les destinataires indirects

La CCPMB a concomitamment engagé une démarche de labellisation Cit'ergie depuis 2017, soit depuis le début de l'écriture du PCAET. Ce référentiel permet de réaliser 80% de l'évaluation du PCAET selon l'ADEME.

Afin de renseigner les indicateurs et de suivre l'avancement des actions, l'ensemble des services de la CCPMB concernés par la mise en œuvre du PCAET ont été sollicités à plusieurs étapes :

- Réunions du Comité de Pilotage, représenté par le COPIL Air en 2019 puis par le groupe de travail Climat Air Energie de la Commission Santé / Environnement
- 3 visites annuelles du conseiller Cit'ergie
- Séances individuelles de préparation à la dernière visite annuelle en vue de la labellisation Cit'ergie
- Entretiens réguliers individuels chargée de mission PCAET / coordinateurs des orientations
- Réunions de pilotage avec le VP Santé / Environnement hebdomadaires

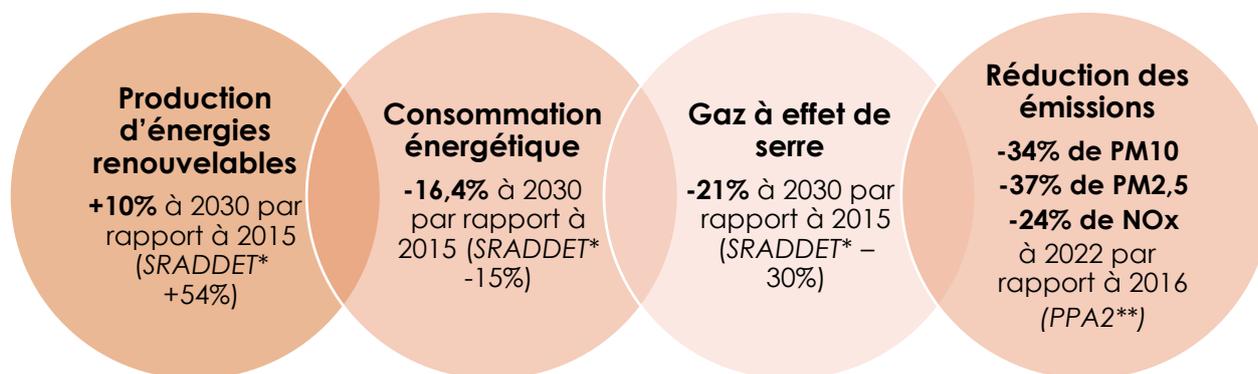
Afin d'établir une évaluation interne plus fine, les données ont été croisées avec celles produites par des organismes extérieurs, tels que les observatoires et les partenaires territoriaux.

La CCPMB souhaite que son PCAET corresponde au plus près à la réalité territoriale et que ses objectifs soient « réalistes et pragmatiques ». Ainsi, ce document, qui permet le pilotage de nombreuses actions, se veut évolutif et s'adapte ainsi aux évolutions du territoire.

Rappel des orientations

Objectifs et secteurs d'intervention

Les objectifs fixés à l'élaboration du PCAET en 2019 sont les suivants :



Les objectifs de production annuelle d'énergies renouvelables et de réduction de la consommation énergétique sont alignés aux objectifs du *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), légèrement plus ambitieux.

Concernant la production d'énergies renouvelables, l'objectif SRADDET est de +54 % par rapport à 2015, pour passer d'une production de 20 % d'ENR à l'échelle régionale en 2015 à 38 % d'ENR en 2030. Pour la CCPMB, l'objectif est de +10 % par rapport à 2015, pour obtenir 49 % des productions.

L'objectif de réduction des émissions de GES est en deçà de celui inscrit au SRADDET. Aussi, lors du second exercice du PCAET, l'écart sera tenté d'être réduit, voire dépassé.

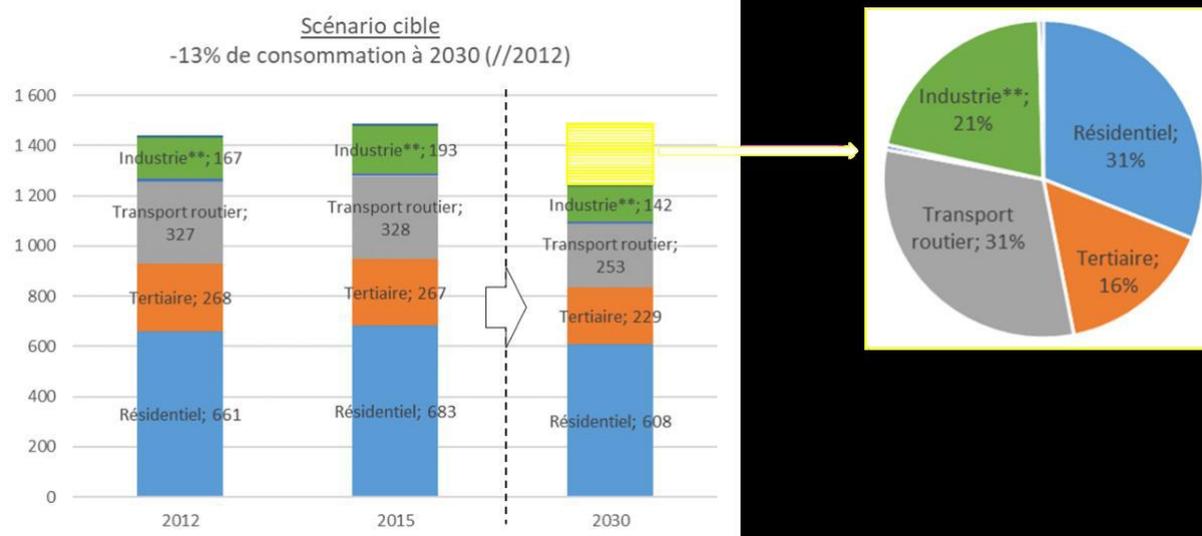
Les objectifs de réduction d'émissions des particules sont alignés sur ceux du **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve 2019-2022, qui comporte 30 actions sur les thèmes résidentiel-tertiaire, activités économiques, mobilité-transports, ressources-déchets, santé et sujets transversaux (interdire, informer, mutualiser) :

- Réduire de 30% les concentrations annuelles de PM10 (par rapport à 2016)
- Réduire de 30% les concentrations annuelles de PM2,5 (par rapport à 2016)
- Réduire de 24% les concentrations annuelles de NOX (par rapport à 2016)

Pour atteindre les objectifs, 1,5 millions d'euros par an est prévu.

Les secteurs sur lesquels les actions inscrites au PCAET portent sont les plus contributeurs à la pollution de l'air et au changement climatique : résidentiel, tertiaire, transport, et concerne les domaines ayant un impact conséquent sur les émissions et les consommations (rénovation énergétique, covoiturage par exemple).

Scénario retenu



Rappel des chiffres clefs du PCAET

Consommation d'énergie

Consommation énergétique	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transports	Agriculture	Déchets
Objectif 2030 (par rapport à 2015)	-11%	-14%	-29%	-24%	-16%	-17%
Contribution	31%	16%	23%	32%	0,5%	0,4%
Objectif global 2030 (par rapport à 2015)	-16,4%					

Emissions de gaz à effet de serre

Emissions de GES	Résidentiel	Tertiaire	Industrie-déchets	Transports	Agriculture
Objectif 2030 (par rapport à 2015)	-16%	-17%	-35%	-26%	-25%
Contribution	32%	12%	16%	38%	0,8%
Objectif global PCAET 2030 (par rapport à 2015)	-21%				

Emissions de polluants atmosphériques

Le scénario retenu est en homogénéité avec les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère 2019-2023, voir même plus ambitieux :

- -34% d'émission de PM₁₀ à 2022, par rapport à 2016 (le PPA vise -30%) : effort particulier sur le secteur résidentiel (-41% visés)
- -37% d'émissions de PM_{2,5} par rapport à 2016 (le PPA vise -33%)
- -24% d'émissions de NO_x par rapport à 2016 : effort particulier sur le secteur des transports routiers (-41% visés) et le tertiaire (-34% visés)

Production d'énergie

EnR&R	Objectif 2030 (par rapport à 2015)
Solaire photovoltaïque	+12 GWh
Géothermie	+13 GWh
Bois énergie	+25 GWh
Global 2030	+10 %

A l'écriture du PCAET, un réseau de chaleur adossé à la chaleur fatale de l'incinérateur situé sur la commune de Passy était prévu pour étude. Néanmoins, avec la prise du nouveau mandat et la volonté de fermeture de l'incinérateur, ce sont des sources alternatives permettant l'installation de réseaux de chaleur qui seront à l'étude en 2022.

Pour exemple, la commune de Passy a engagé une étude de faisabilité en ce sens, en collaboration avec AMORCE et le SYANE. La restitution a eu lieu le 21 octobre 2021. Les élus doivent maintenant se positionner sur la poursuite ou non de la démarche, avec l'élection de l'un des scénarii proposés.

Adaptation au changement climatique

Problématiques prioritaires des enjeux de vulnérabilité aux changements climatiques :

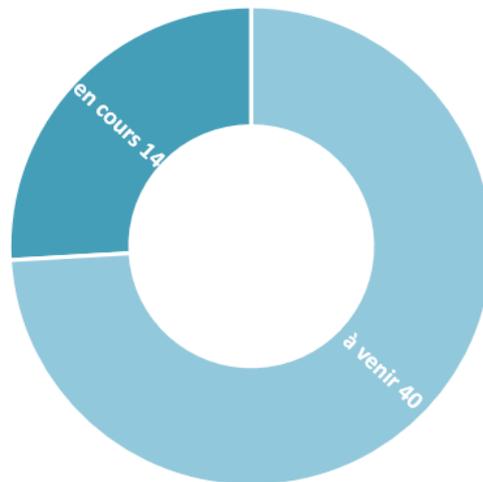
- Adaptation des activités de tourisme hivernal : programme Espace valléen en faveur de la diversification des activités touristiques et démarche de labellisation Flocon Vert pour des destinations touristiques durables
- Préservation des espaces forestiers
- Intégration des thématiques ressource en eau, risques naturels, filières bois et agriculture dans le SCOT (en cours d'élaboration à ce jour)

Panorama de l'état d'avancement des actions du PCAET

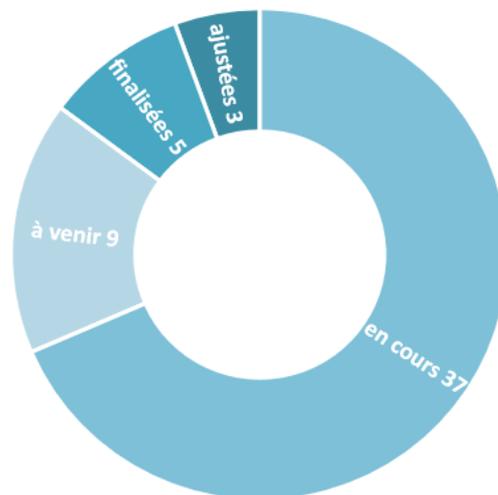
A l'élaboration du plan d'action du PCAET, 9 grandes orientations totalisant 54 actions étaient prévues : 40 étaient à lancer et 14 déjà en développement.

Aujourd'hui, 5 actions peuvent être considérées comme finalisées, 37 sont en cours de réalisation, 9 sont à venir, 3 ont été ajustées. A noter que 5 actions complémentaires seront présentées dans ce bilan, et pourront être intégrées au PCAET à sa révision en 2024.

AU LANCEMENT DU PCAET



A MI-PARCOURS



Les orientations sont regroupées en deux axes stratégiques, établis tels que présentés ci-après. La jauge accolée à chacune des orientations permet d'apprécier l'avancement global des actions qui les composent, entre 2019 et aujourd'hui.

Vert : la grande majorité des actions est en cours de mise en œuvre

Jaune : la majorité des actions est en cours de mise en œuvre ou de développement

Rouge : la majorité des actions est à lancer

Axe stratégique 1 : Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent : qualité de l'air, rénovation énergétique des logements et du patrimoine public, ressources en matière de mobilité

Orientation 1 : Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois



Orientation 2 : Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service



Orientation 3 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique



Orientation 4 : Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo)



Axe stratégique 2 : Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd'hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain : mobilité et déplacements doux, énergies renouvelables, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique

Orientation 5 : Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises



Orientation 6 : Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs



Orientation 7 : Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé



Orientation 8 : Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises



Orientation 9 : Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement touristique pour anticiper ses impacts sur le territoire



Événements survenus pendant cette période

Nouveau mandat

Les élections de juin 2020 ont conduit à des changements de volonté politique sur différentes thématiques, et notamment sur celle de la mobilité et de déchets. Bien que les déchets ne soient pas traités directement dans le PCAET car traités dans le PLPDMA, la volonté de fermer l'incinérateur de Passy entraîne l'ajustement et le développement de certaines actions. C'est ainsi que la CCPMB s'est engagée dans le déploiement du référentiel de l'Economie Circulaire en 2021, et qu'elle envisage une étude d'opportunité sur les réseaux de chaleur en 2022.

Crise sanitaire

La mise en œuvre du PCAET sur cette première temporalité a été largement impactée par la crise sanitaire que nous connaissons depuis 2020. Quelques actions ont été empêchées ou nettement ralenties, notamment dû à la difficulté voire l'impossibilité d'entretenir une concertation.

Observations climatiques (données disponibles au plus près du territoire de la CCPMB, source ORCAE et CREA)

- **+2°C** à Thônes entre 1951 et 2019 / **+1,1°C** à Chamonix en hiver entre 1951 et 2020
- **-41%** (17,7cm) de hauteur moyenne de neige et **-20%** de jours d'enneigement à Chamonix entre les périodes 1991-2020 et 1961-1990
- Baisse du bilan hydrique annuel sur tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1990
- Risque météorologique de feu de forêt en augmentation depuis 1980
- Evolution des aires de répartition des espèces
- Développement du scolyte de l'épicéa
- Avancée et précocité des stades d'épiaisons et de floraisons des prairies d'AURA

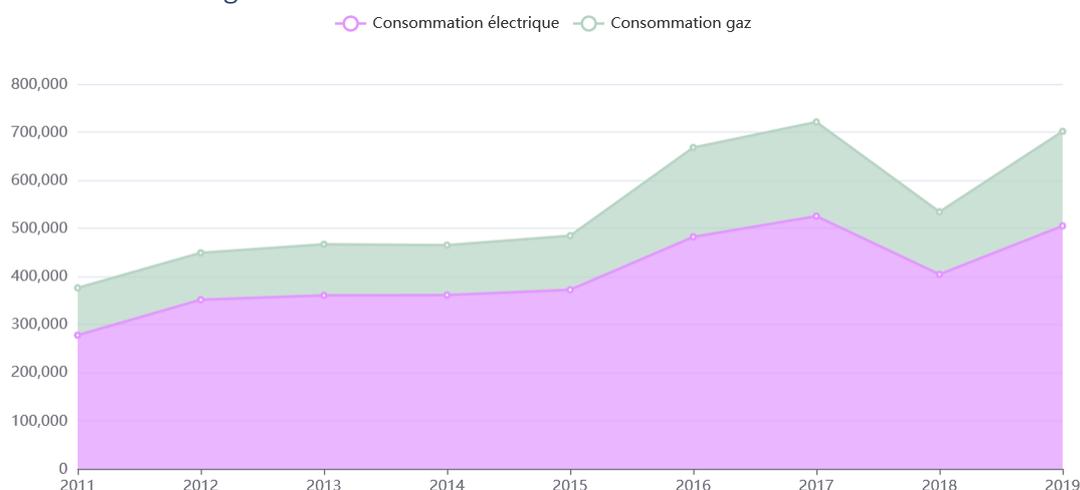
Evaluation globale à mi-parcours

Comme précisé un peu plus haut, le contexte dans lequel s'inscrit le PCAET de la CCPMB depuis son lancement a connu des évolutions impactant les actions prévues. Néanmoins, de façon générale, la CCPMB présente à son évaluation mi-parcours un bilan satisfaisant de son état d'avancement, avec 68% des actions prévues en cours de développement, 9% finalisées et 17% à développer.

Le territoire poursuit son engagement pour l'amélioration de la qualité de l'air, en travaillant à la diminution des consommations d'énergies, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Profil énergétique du territoire

Consommation d'énergie



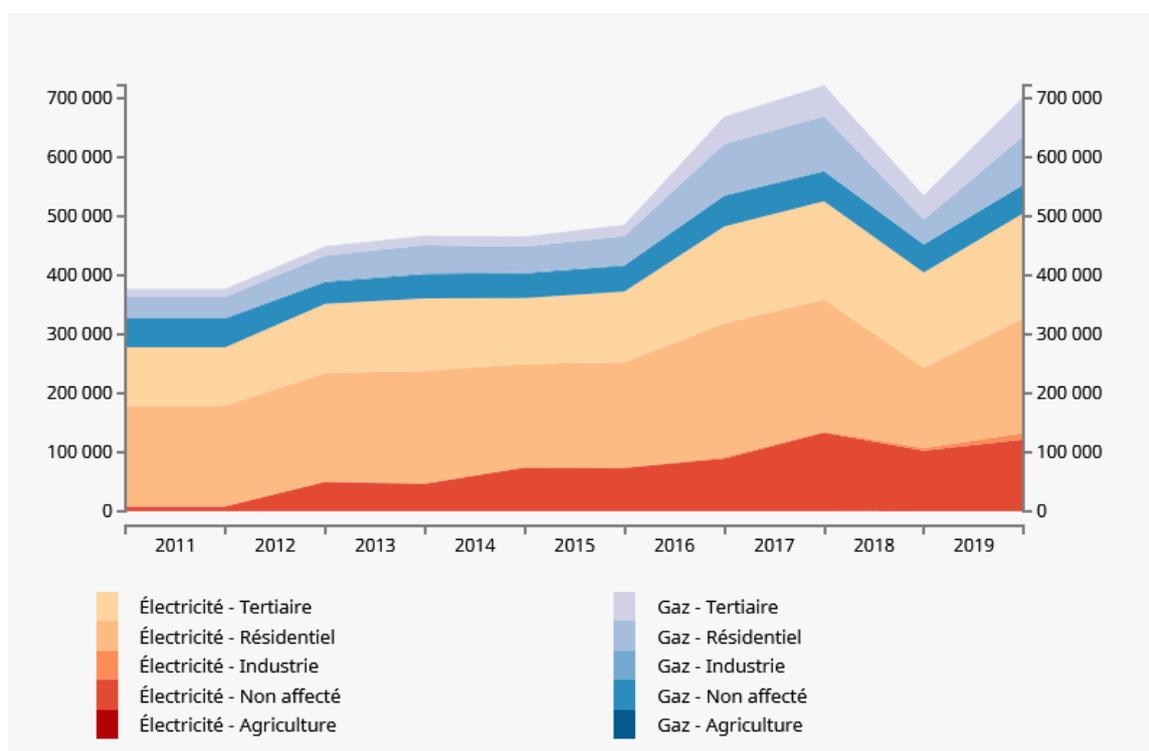
Source : enzo.intermezzo-coop.eu

Les consommations en électricité et gaz en MWh sur le territoire présentent une nette augmentation entre 2015 et 2017, suivies d'une baisse jusqu'en 2018, pour augmenter de nouveau entre 2018 et 2019.

Dynamiques d'évolution (à climat normal) <i>Données ORCAE 2018</i>		Population en nombre d'habitants <i>Données Insee</i>
Par rapport à l'année précédente	+1%	2018 : 44 857
Au cours des 5 dernières années	+7%	2013 : 44 127
Depuis 2005	+14%	2008 : 44 887
Depuis 1990	+39%	

La population du territoire de la CCPMB présente une évolution stable, avec une légère baisse entre 2008 et 2013 de 760 habitants, puis une légère augmentation entre 2013 et 2018 de 730 habitants. En 2018, le territoire présente une population égale à celle de 2008 à 30 habitants près.

Par ailleurs, la dynamique d'évolution de l'énergie depuis 2005 est à l'augmentation, avec 14% de consommation en plus entre 2005 et 2018.



Evolution de la consommation d'énergie sur le territoire de la CCPMB. Source Agence ORE

En comparant ces données sur la consommation d'énergie en augmentation et celles sur la population qui présentent une certaine stabilité, la consommation en énergie ramenée à l'habitant augmente sur le territoire.

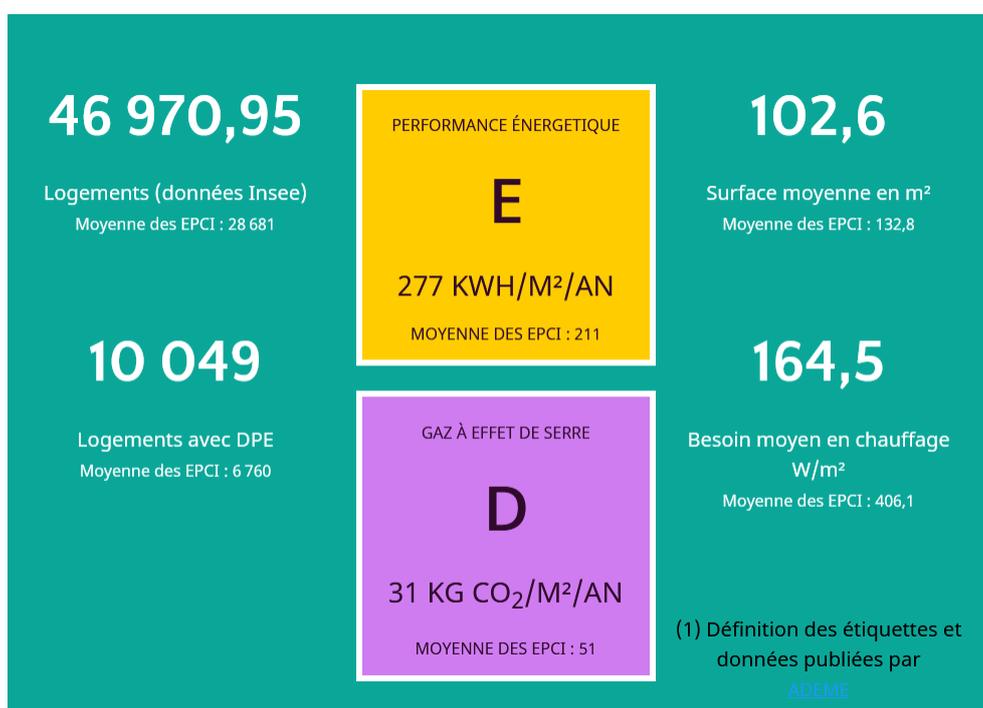
Néanmoins, les actions du PCAET ont débuté en 2019/2020. Les données ici présentées sont en décalage. Il sera ainsi intéressant d'étudier les effets des actions du PCAET sur la consommation individuelle de l'énergie à la deuxième partie de mise en œuvre.

Performance énergétique des bâtiments

D'après les données de l'Agence ORE ci-dessous, la performance énergétique moyenne des bâtiments sur le territoire de la CCPMB est classée dans la catégorie E, une performance énergétique moyenne avec 277 KWh/m²/an. Cette catégorie correspond également à la moyenne nationale (pour rappel, le Grenelle de l'Environnement avait fixé en 2007 un objectif de moyenne nationale à 150 KWh/m²/an en 2020, lettre C, et un objectif 2050 de 50 KWh/m²/an).

Cette notation peut néanmoins susciter quelques travaux d'optimisation énergétique. En effet, le coût lié au fonctionnement d'un bâtiment (100m²) classé E est compris entre 1 151 et 1 650€/an, lorsqu'un bâtiment de classe A propose un coût de fonctionnement inférieur à 250€/an.

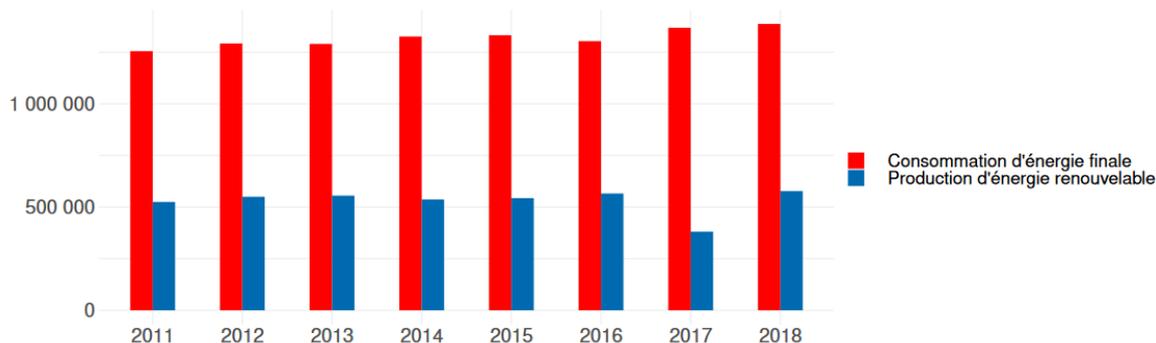
Concernant la notation des bâtiments du territoire en termes d'impact en émissions de GES, la moyenne s'élève à 31 Kg CO₂/m²/an, classe D. Cela équivaut à une classe de performances standards, avec des besoins en rénovations basiques, telles que des compléments d'isolation ou des remplacements d'équipements de chauffage.



Face à ce constat, le PCAET propose dans son Orientation 2 un travail sur le patrimoine de la collectivité, et dans son Orientation 3 un accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique des logements. Des dispositifs dont les chiffres, après trois ans de mise en œuvre, prouvent l'intérêt des communes et des habitants pour la transition énergétique. (cf. Evaluation à mi-parcours des actions du PCAET ci-après).

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPMB

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)



Données ORCAE

D'après le graphique ci-avant, les besoins en énergie sont plus de 50% supérieurs à la production d'énergie renouvelable locale sur le territoire.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production des différentes sources d'énergie renouvelable sur le territoire entre 2015 et 2018, par ordre d'importance. (Données ORCAE)

Type d'énergie	Production 2015	Production 2018	Évolution du % de production
Hydroélectricité	411 854 MWh	451 925 MWh	+10%
Bois énergie et autres biomasses solides	87 858 MWh	76 055 MWh	-13%
Pompes à chaleur	14 477 MWh	19 002 MWh	+30%
Solaire photovoltaïque (336 installations)	1 361 MWh	1 822 MWh	+34%
Solaire thermique	1 035 MWh	1 065 MWh	+3%

Remarques

La part de production hydroélectrique est très largement en tête de la production d'ENR sur le territoire.

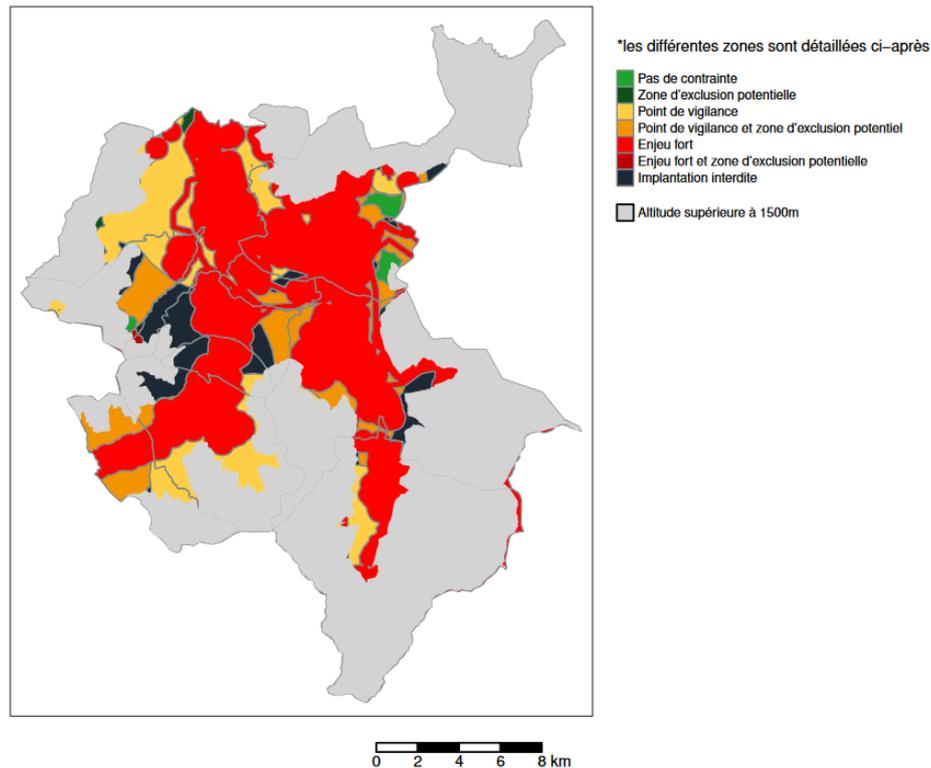
La filière bois énergie est en baisse de production. La volonté de développer des réseaux de chaleur (hors chaleur fatale de l'incinérateur puisque la volonté politique de ce mandat est de le fermer) nécessite la structuration et le développement de cette filière locale.

Les PAC sont des sources d'ENR qui sont subventionnées par la CCPMB dans le cadre des différents fonds d'aide mis en place dans le cadre du PCAET. Il sera intéressant de connaître l'évolution de leur installation sur le territoire suite à la mise en œuvre du PCAET (les données seront disponibles en deuxième moitié).

Le potentiel de production d'autres énergies renouvelables sur le territoire

Eolien

Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire



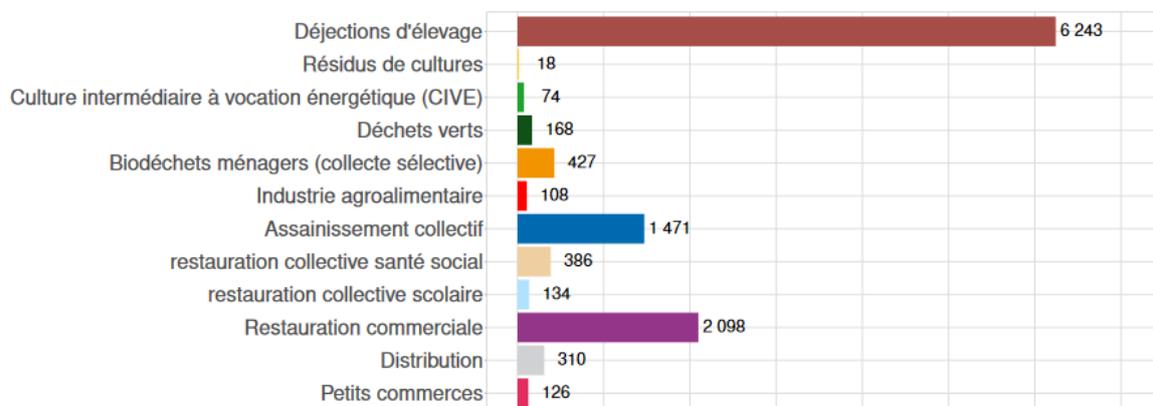
Comme le montre la carte issue de l'ORCAE ci-dessus, le territoire présente une majorité de zones à enjeu fort (zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation) ou des zones dont l'altitude ne permettra pas l'implantation d'éolienne. Par ailleurs, l'agence ORE précise que la vitesse moyenne du vent dans la région est de 3,42km/h, lorsqu'une éolienne produit de l'énergie avec un vent qui souffle à au moins 10km/h.

Le potentiel de développement de l'éolien sur le territoire rend le développement de cette filière peu intéressante pour le territoire.

Biogaz

D'après les données de l'ORCAE, le potentiel de méthanisation productible va de 500 MWh à 3 500MWh selon les communes du territoire.

Potentiel de méthanisation en MWh sur le territoire par type d'intrants



Une étude sur les potentiels de production en énergie renouvelable sur le territoire va être réalisée en 2022.

Qualité de l'air sur le territoire

Les émissions de gaz à effet de serre

D'après le graphique de 2016 ci-après, 40% des émissions de GES sont issues du secteur du transport routier, et respectivement 17% sont issues du secteur résidentiel et de celui des déchets sur le territoire de la CCPMB. (Source <https://enzo.intermezzo-coop.eu/?epci=200034882>)



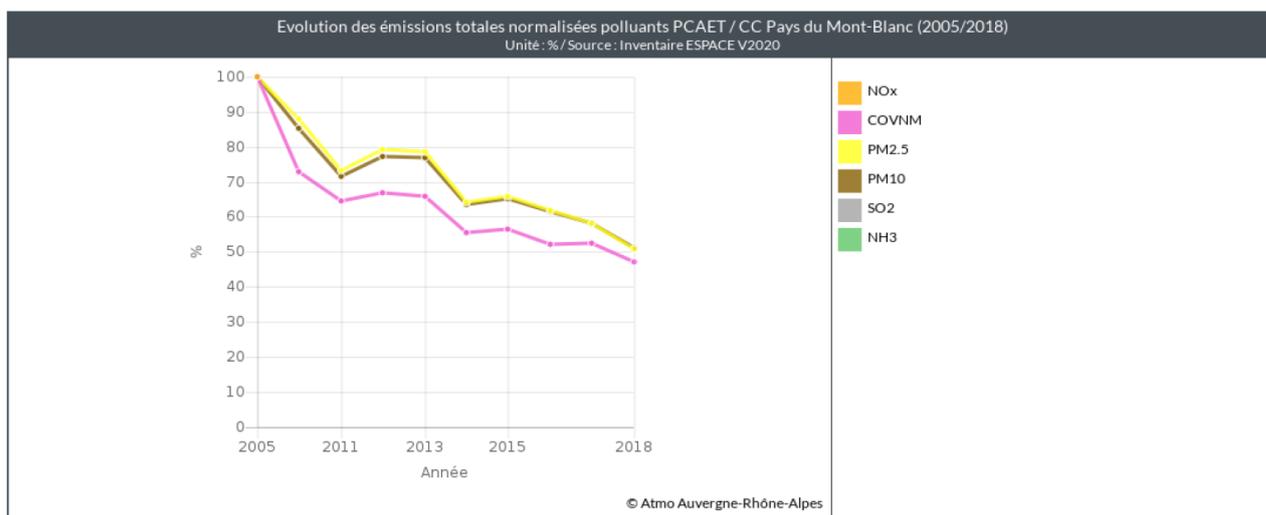
Emissions de GES en 2016 sur le territoire de la CCPMB. Données issues de l'inventaire de GES territorialisé (IGT) réalisé par le Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

Dynamiques d'évolution des émissions de GES (à climat normal) <i>Données ORCAE 2018</i>	
Par rapport à l'année précédente	+1%
Au cours des 5 dernières années	+2%
Depuis 2005	-7%
Depuis 1990	+5%

Depuis 2013, les émissions de GES sur le territoire de la CPPMB ont augmenté de 2%. De même que pour les autres données du territoire, il sera intéressant d'observer les chiffres en deuxième moitié du PCAET, avec les données sur les dernières années, concernées par le déploiement du PCAET.

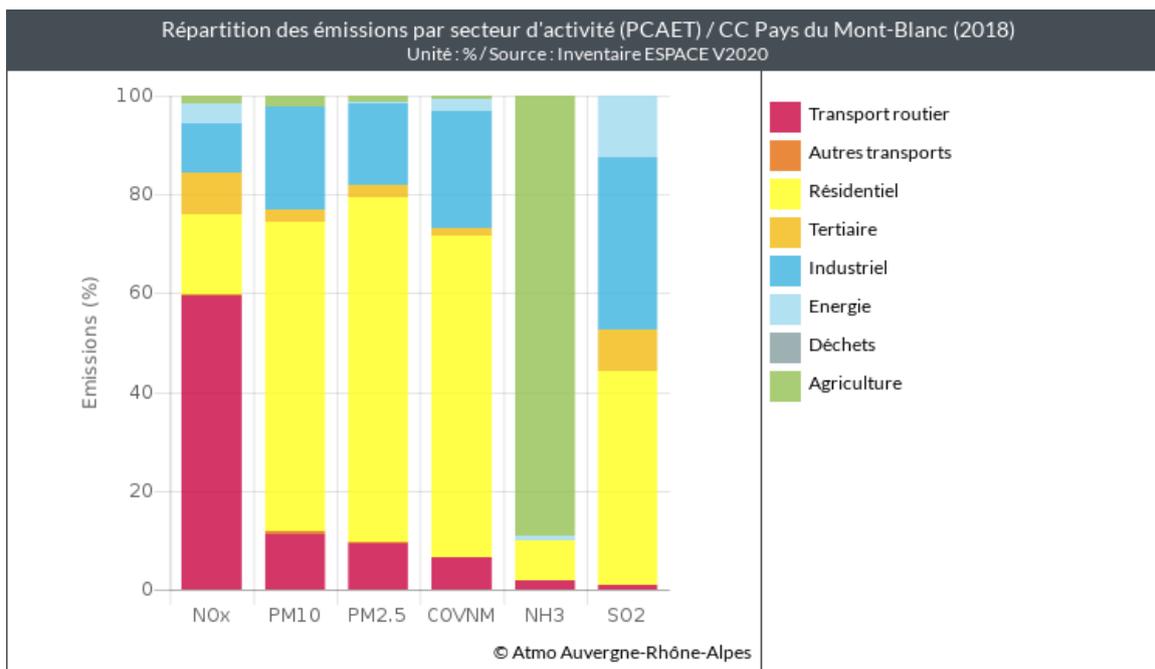
Les polluants atmosphériques

Le graphique ci-dessous proposé par ATMO montre une diminution constante des émissions de polluants atmosphériques (NOx, COVNM, SO2, NH3, particules fines PM2,5 et PM10) depuis 2015.



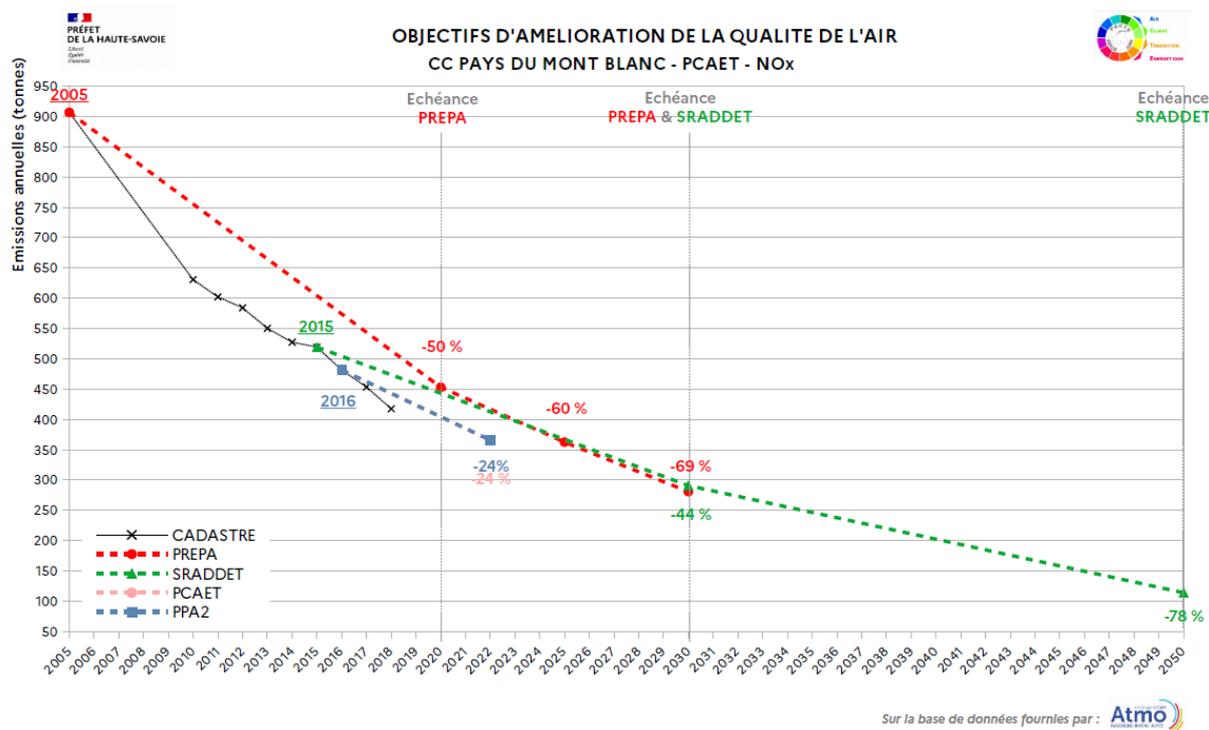
Données ATMO

Le graphique ci-dessous met en évidence la responsabilité du transport routier sur les émissions de NOx, et celle du résidentiel sur les émissions de particules en suspension.

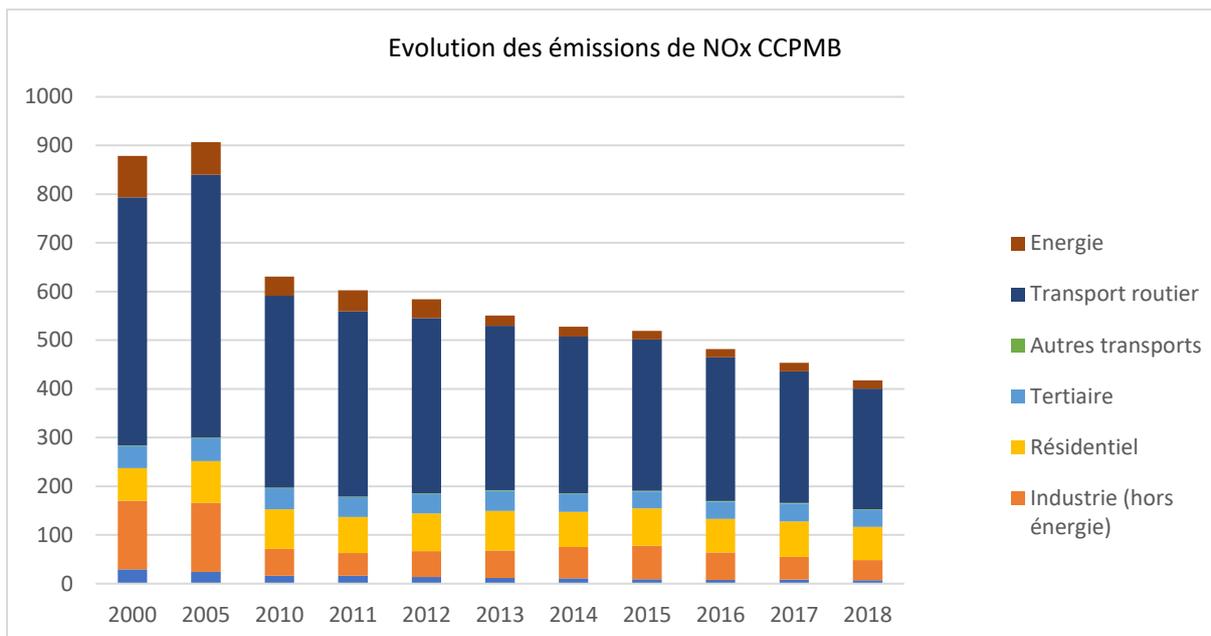


Les émissions de dioxyde d'azote

(Source DDT – réunion du Comité Technique ZFE-m, le 05/10/2021)

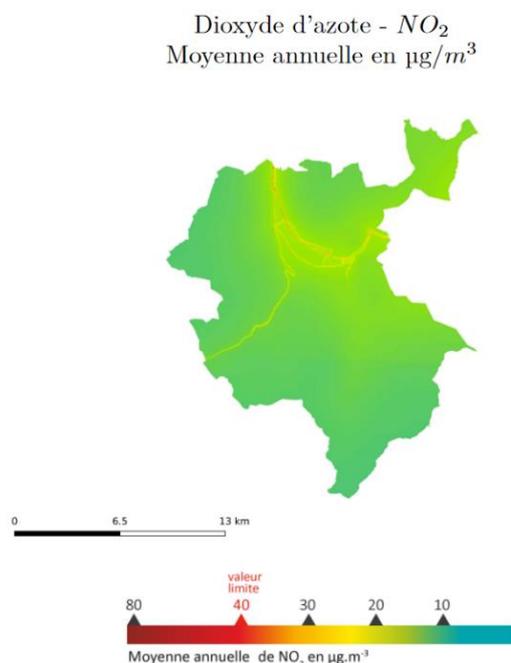


Le territoire de la CCPMB propose des objectifs de diminution d'émissions des NOx plus ambitieux encore que ceux proposés dans le PREPA et le SRADDET.



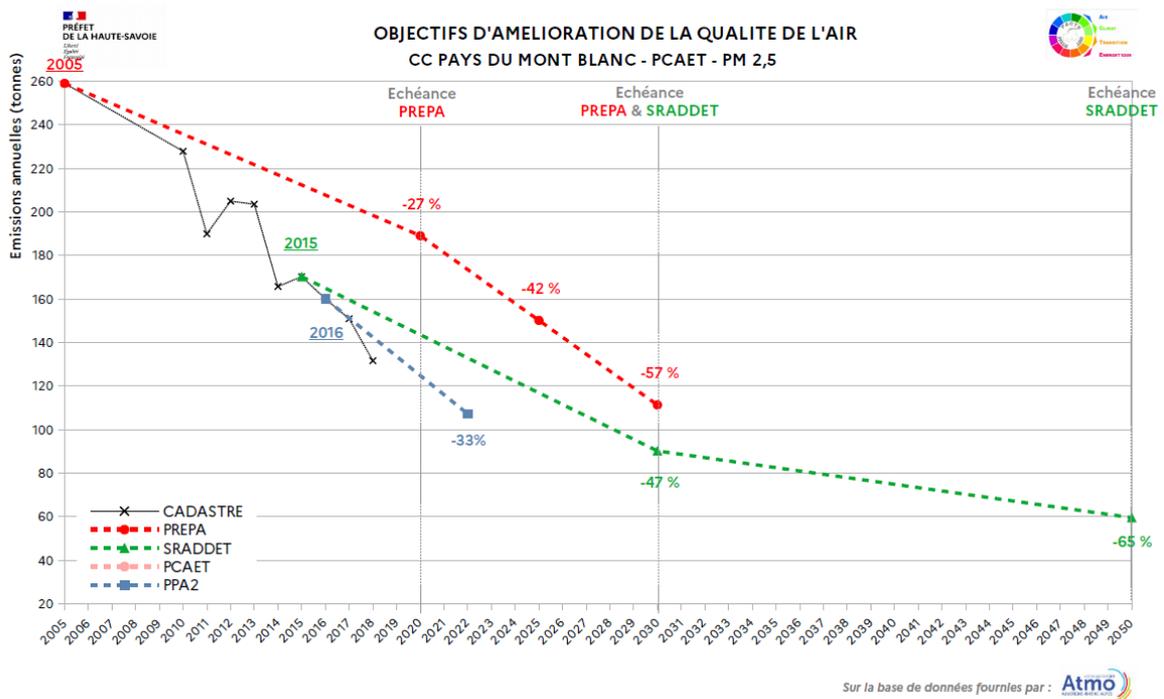
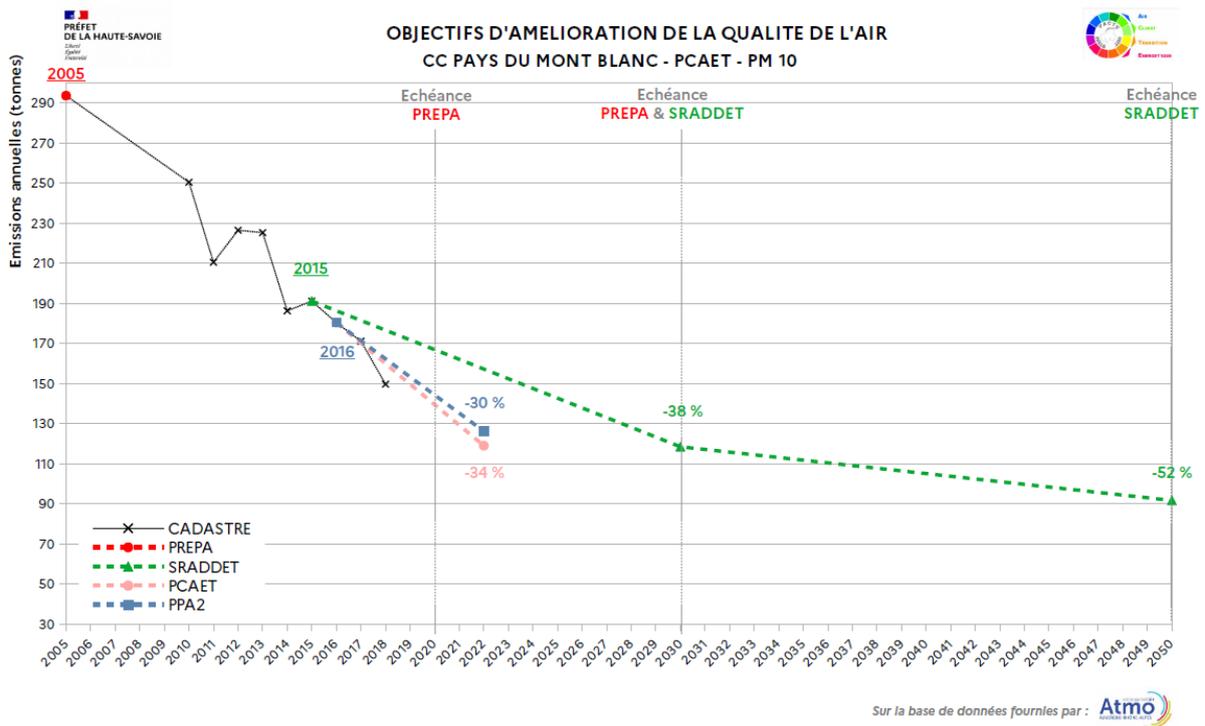
Le graphique ci-dessus montre une diminution des émissions de NOx sur le territoire entre 2005 et 2018. Entre 2015 et 2018, la diminution de ces émissions est principalement liée à la diminution des émissions de NOx du secteur du transport routier.

D'après la carte ci-dessous, le territoire ne présente pas de zones exposées à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures à la valeur limite en 2019.



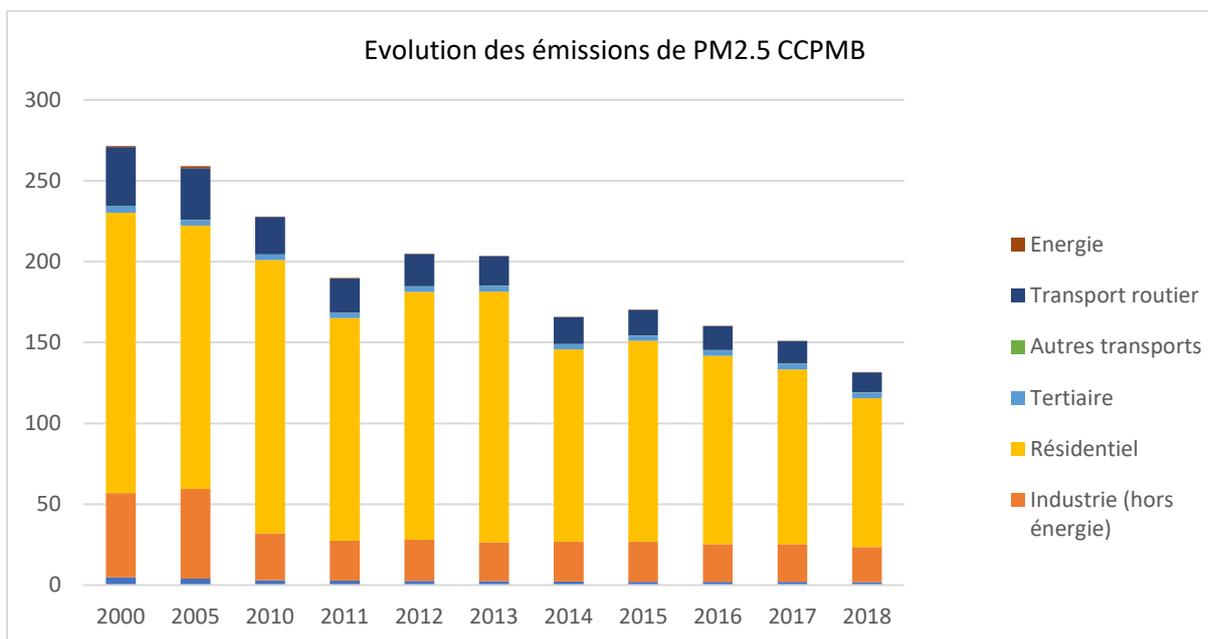
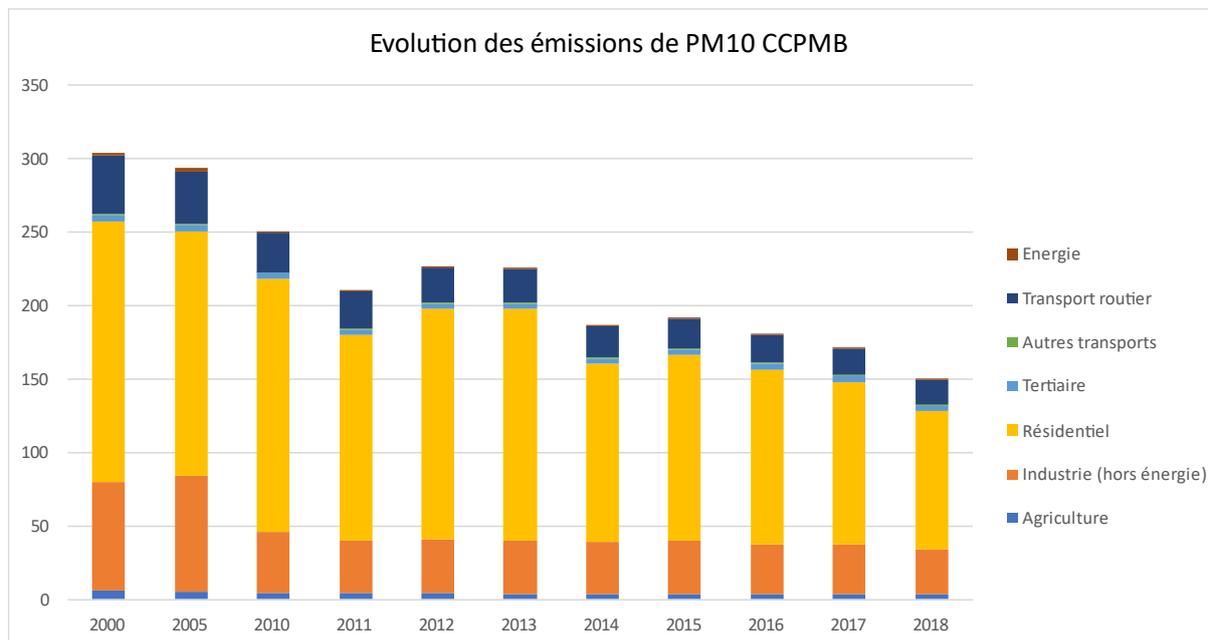
Cartographie annuelle de concentrations de polluants dans l'air en 2019 – données ORCAE

Les émissions de particules en suspension
 (Source DDT – réunion du Comité Technique ZFE-m, le 05/10/2021)



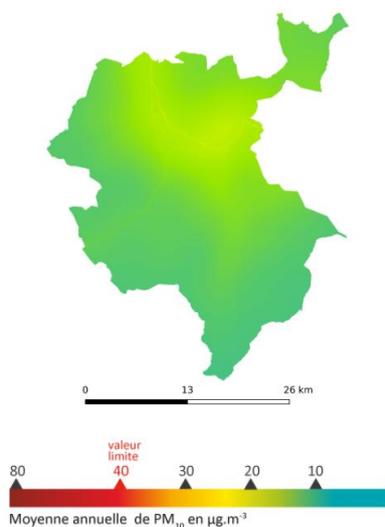
Au même titre que les émissions de NOx, les objectifs du territoire en matière d'émissions de particules PM_{2,5} et PM₁₀ sont ambitieux.

Les graphiques ci-dessous, qui proposent le suivi de l'évolution des émissions de PM₁₀ et PM_{2,5} notamment entre 2015 et 2018, montrent une diminution globale de ces émissions dues à une baisse de la part de ces émissions dans secteur résidentiel.

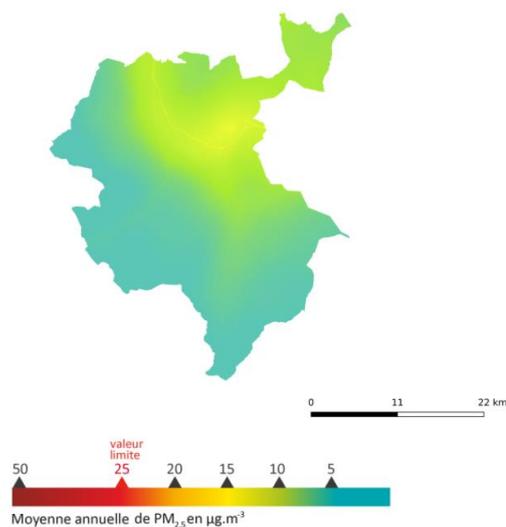


Les cartes ci-dessous montrent qu'il n'y a pas de zones exposées à des concentrations en PM_{2,5} et PM₁₀ supérieures à la valeur limite en 2019. Des actions fortes ont été mises en œuvre depuis 2019 et le lancement du PCAET pour diminuer ces émissions (Orientation 1). Les données qui seront disponibles en deuxième partie du PCAET permettront d'étudier leur corrélation avec les concentrations en particules dans l'atmosphère et ainsi mesurer l'efficacité et l'impact des mesures engagées.

Particules - PM10
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



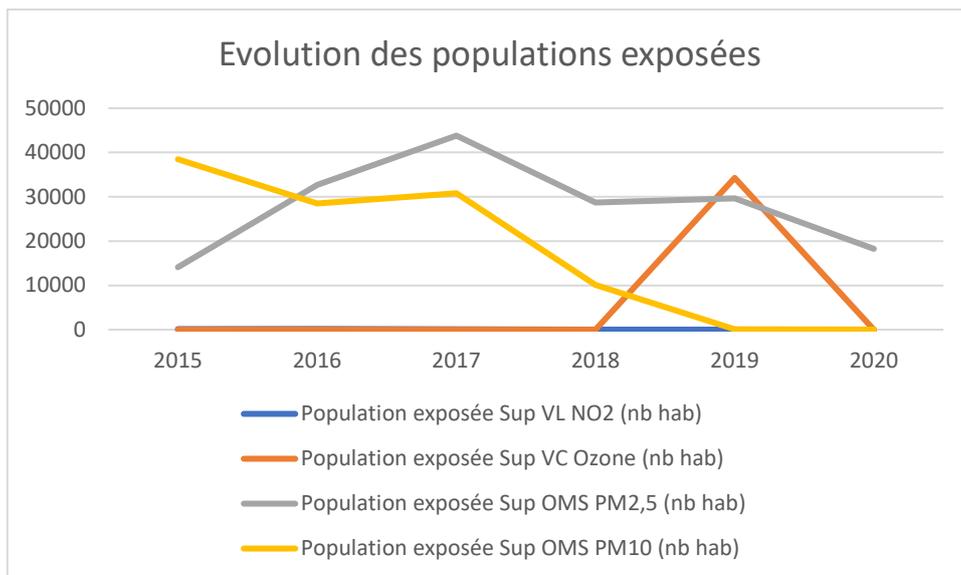
Particules - PM2.5
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Cartographies annuelles de concentrations de polluants dans l'air en 2019 - données ORCAE

*Evolution de populations exposées aux polluants atmosphériques et particules en suspension –
Données ATMO*

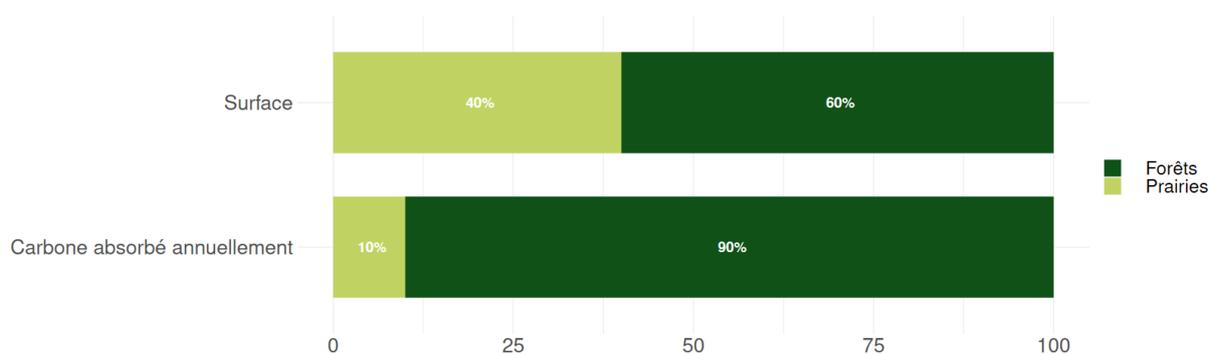
	Population exposée Sup VL NO ₂ (nb hab)	Population exposée Sup VC Ozone (nb hab)	Population exposée Sup OMS PM _{2,5} (nb hab)	Population exposée Sup OMS PM ₁₀ (nb hab)
2015	141	0	14101	38465
2016	134	0	32695	28488
2017	63	0	43803	30791
2018	1	0	28725	10126
2019	7	34271	29677	96
2020	0	0	18248	31



Les données présentées sur l'évolution des populations exposées aux polluants atmosphériques dioxyde d'azote et ozone, et aux particules PM_{2,5} et PM₁₀, montrent la diminution du nombre d'habitants étant exposés aux valeurs limites ou recommandées par l'OMS. Les efforts en termes de réduction d'émissions de particules en suspension ont été renforcés depuis 2019 avec des actions du PCAET (cf Orientation 1).

Puits de carbone

Surface d'absorption totale : 237 km² Carbone absorbé annuellement : 175 kteqCO₂/an



La forêt du territoire absorbe 90% du Carbone annuel. Cette ressource doit être gérée avec une attention particulière. Au centre de différents enjeux (pression foncière, filière bois-énergie, bonne gestion des espaces etc.), l'Orientation 8 du PCAET propose différentes actions pour un travail en collaboration avec les acteurs forestiers du territoire.

Evolution du contexte local intercommunal

La communauté de communes Pays du Mont-Blanc a démontré son engagement pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air pour un développement durable et l'adaptation au changement climatique au travers de différents dispositifs :

- Des fonds d'aides pour accompagner les particuliers et entreprises dans leur transition énergétique
- Un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics des communes de l'intercommunalité
- L'engagement dans le Plan de Prévention de l'Air de la Vallée de l'Arve
- Le déploiement du référentiel de l'économie circulaire
- L'accompagnement des communes dans leur démarche de labellisation Flocon Vert, pour des destinations touristiques de montagne durable
- Le programme Espaces Valléens, pour la diversification des activités touristiques 4 saisons
- Une candidature pour le label Pays d'Art et d'Histoire
- Une candidature au Plan avenir Montagne

La CCPMB développe une multitude d'actions en faveur de la protection de l'environnement avec l'appui de documents stratégiques structurants tels que la charte forestière, le CTENS, le plan pastoral territorial.

Après avoir décidé au premier trimestre 2021 de ne pas prendre la compétence AOM, la CC Pays du Mont-Blanc a engagé un travail d'élaboration d'un schéma de mobilité articulé avec une Convention de coopération en matière de mobilité signée avec la Région AuRA, AOM de rang 2. Cette convention porte des engagements d'investissements dès fin 2021 sur un large panel d'actions (renforcement de l'offre TC, infrastructures et stationnement vélo, FAE, covoiturage, autostop organisé, etc.).

Le projet de territoire 2021-2026 a été validé en conseil communautaire le 15 décembre 2021. Il montre l'engagement des acteurs du territoire pour l'inclusion sociale intergénérationnelle, la mise en circularité de l'économie et des déchets et la préservation de la qualité de vie via la protection des ressources et des milieux. La vision stratégique s'articule autour de ces trois axes :

- Mettre en résonance l'offre et la demande de logements dans le respect des ressources disponibles sur le territoire
- Concilier l'attractivité et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc
- Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité

La gouvernance pour le suivi du PCAET se réalise notamment au sein du groupe de travail Climat Air Energie de la Commission Environnement / Santé. La mesure de l'avancement des actions est appuyée à 80% par le référentiel Cit'ergie.

- Réunions du Comité de Pilotage, représenté par le COPIL Air en 2019 puis par le groupe de travail Climat Air Energie de la Commission Santé / Environnement :
 - o 24/07/ 2019 : Point sur la stratégie de communication du PCAET
 - o 28/08/19, 11/09/19, 11/12/19 : Point sur les différents fonds et sur la démarche de labellisation Cit'ergie
 - o 25/09/19 : Point sur la démarche Ambasad'R
 - o 15/01/20 : Bilan-étapes CaseRénov', Fonds Air Bois, Fonds Air Entreprises
 - o 29/01/20 : Point sur la démarche Flocon Vert à Megève (remise du label)

- 11/03/20 : bilan-étape du PCAET
- 22/10/20 : Point PCAET et Cit'ergie
- 08/12/20 : COPIL Cit'ergie
- 08/03/21, 28/06/21 et 11/10/21 : groupe de travail Climat Air Energie
- 3 visites annuelles du conseiller Cit'ergie
- Séances individuelles de préparation à la dernière visite annuelle en vue de la labellisation Cit'ergie
- Entretiens réguliers individuels chargée de mission PCAET / coordinateurs des orientations
- Réunions de pilotage avec le VP Santé / Environnement hebdomadaires

Cette structuration a permis d'assurer la transversalité des actions, leur suivi, leur articulation avec la volonté et le projet politique et vice-versa. Son animation a également permis la réorientation de certains projets et la gestion des imprévus.

Cette gouvernance, à la base d'une circulation de l'information facilitée et permettant la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes, est dans une dynamique d'amélioration continue afin de s'adapter aux besoins tout au long de la démarche.

Evolution du contexte réglementaire

Loi d'Orientation des Mobilités : articles 85 et 86

La loi d'orientation des mobilités transforme en profondeur la politique des mobilités, pour faciliter, rendre moins coûteux et plus propre les transports du quotidien.

Intégration d'un plan de réduction des émissions de polluants atmosphérique et respect des normes de qualité de l'air

L'article 85, qui concerne les EPCI de plus de 20 000 habitants couverts par un PPA et donc le territoire de la CCPMB, prévoit notamment que leur PCAET établis définissent un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement (objectifs fixés par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques dit « PREPA »).

	2020	2025	2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxyde d'azote (NO _x)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils non méthaniques (COVnM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2.5})	-27%	-42%	-57%

La CCPMB va travailler à son tableau d'objectifs biennaux. Les objectifs actuels du PCAET de la CCPMB respectent les objectifs du PREPA.

Etude « ZFE-m »

En sus des dispositions précitées, l'article 85 de la loi LOM prévoit que le plan d'action comporte une étude portant sur :

- La création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité ;
- Les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions au sens de l'article L. 318-1 du code de la route

A ce titre, les 5 communautés de communes du territoire du PPA de la Vallée de l'Arve ont lancé une étude de faisabilité en 2020.

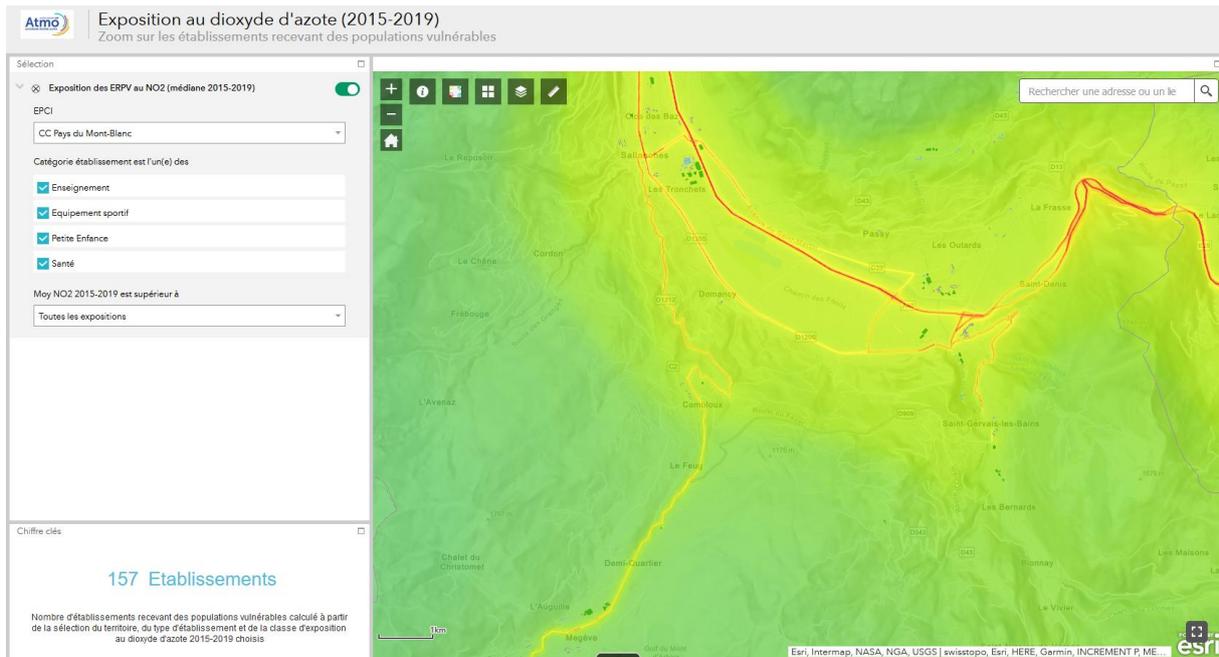
Attention particulière vis-à-vis des ERP « public sensible »

En sus des dispositions précitées, le plan d'action doit prévoir les solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique.

		CC Pays du Mont-Blanc	Haute-Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes
Nombre d'ERP (établissements) Source : Département Environnement Territoires Climat – Unité Environnement et Santé du Cerema Centre-Est / Ville de Lyon - Direction de l'Ecologie Urbaine / Service Environnement Grenoble Alpes Métropole	2019	157	2 199	26 813
Nombre d'ERP exposés sup 90% VL NO2 (établissements) Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes / Département Environnement Territoires Climat – Unité Environnement et Santé du Cerema Centre-Est / Ville de Lyon - Direction de l'Ecologie Urbaine / Service Environnement Grenoble Alpes Métropole	2019	0	34	388
Nombre d'ERP exposés sup VL NO2 (établissements) Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes / Département Environnement Territoires Climat – Unité Environnement et Santé du Cerema Centre-Est / Ville de Lyon - Direction de l'Ecologie Urbaine / Service Environnement Grenoble Alpes Métropole	2019	0	12	200

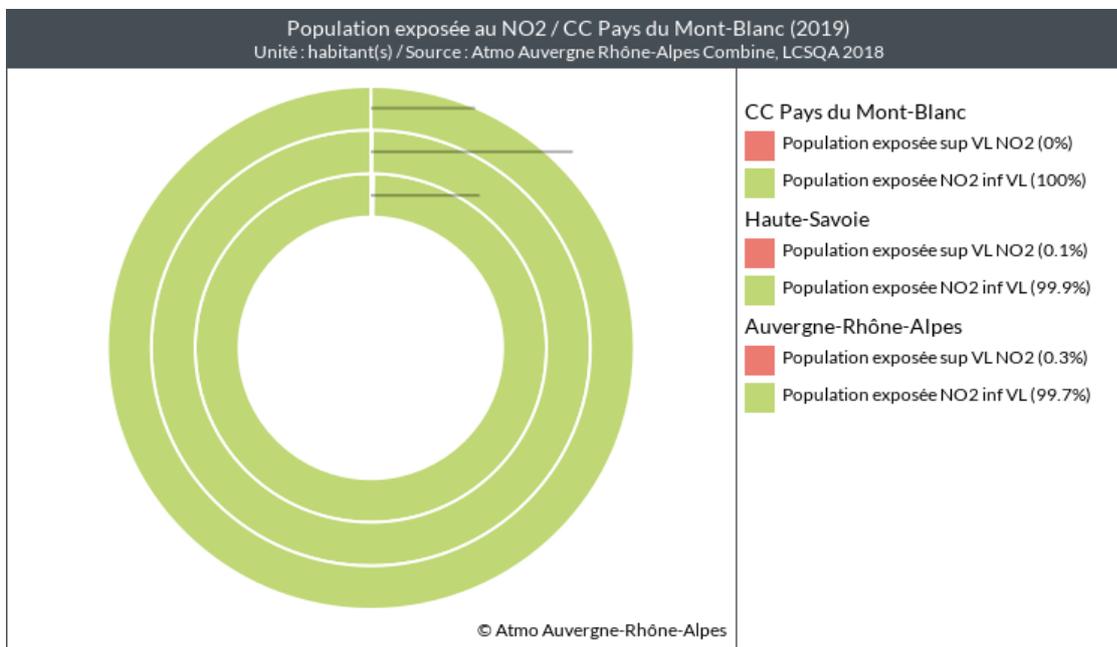
© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

D'après les données d'ATMO sur l'exposition chronique des populations aux différents polluants atmosphériques, aucun établissement recevant du public sensible du territoire n'est exposé à des seuils supérieurs aux recommandations OMS sur les NOx.

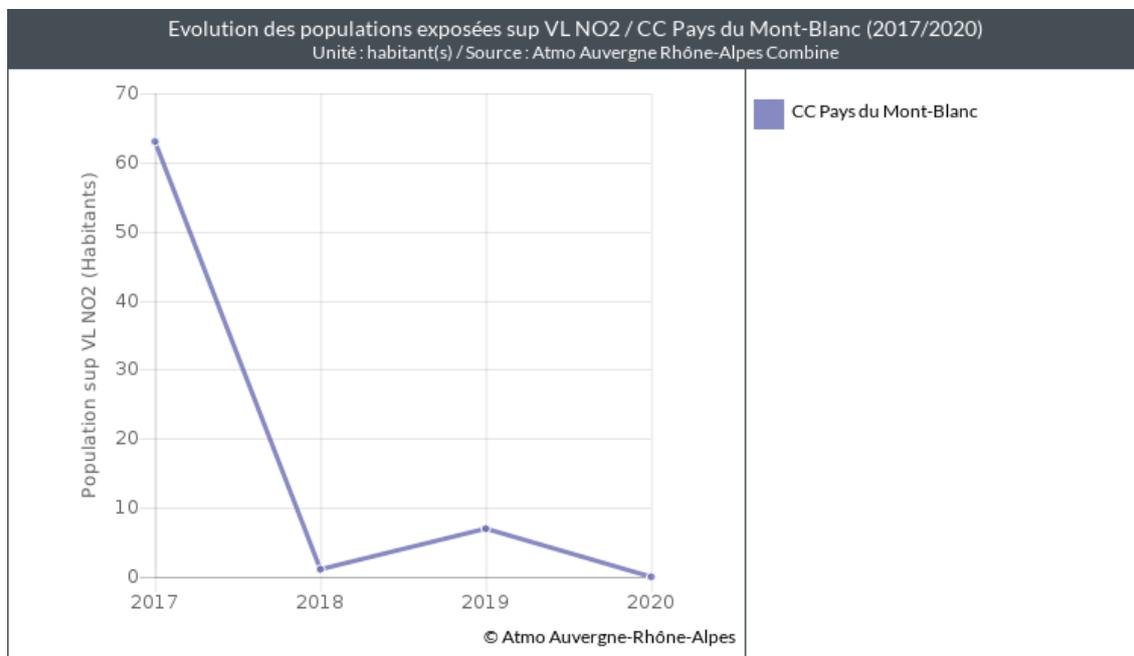


La CCPMB portera une attention particulière à la prise en compte de l'exposition des ERPS aux polluants atmosphériques si besoin, en évitant les zones impactées. Les éventuelles futures installations prendront en compte cette carte afin d'éviter les zones à risques.

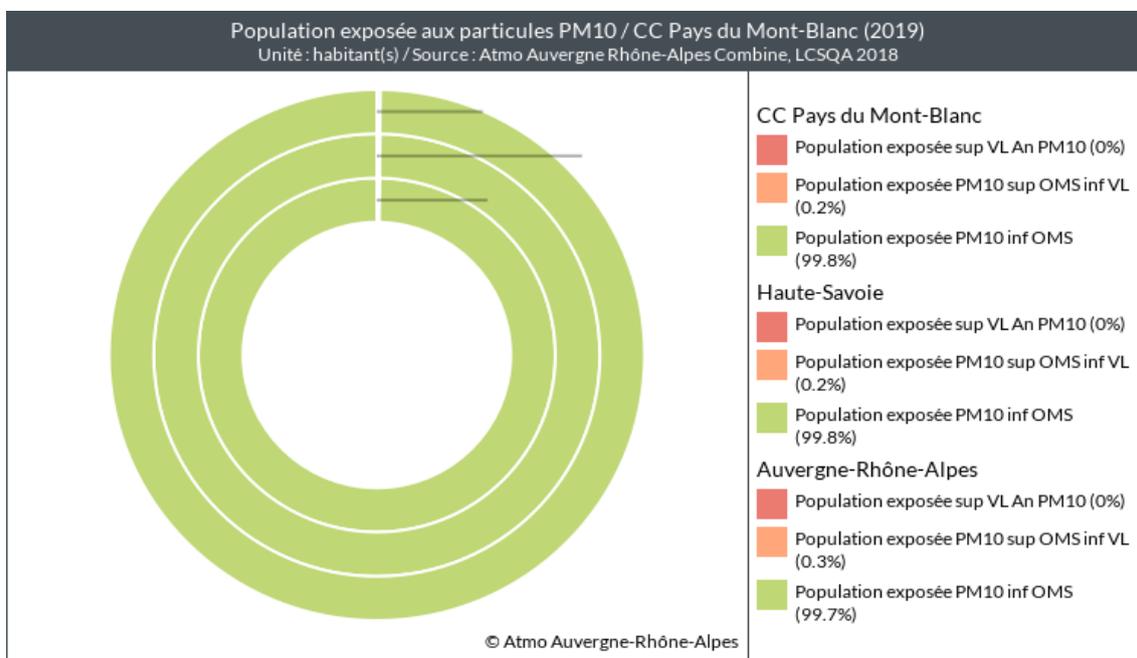
Plus largement ci-après, quelques données sur l'exposition de la population du territoire à la pollution atmosphérique fournies par ATMO :



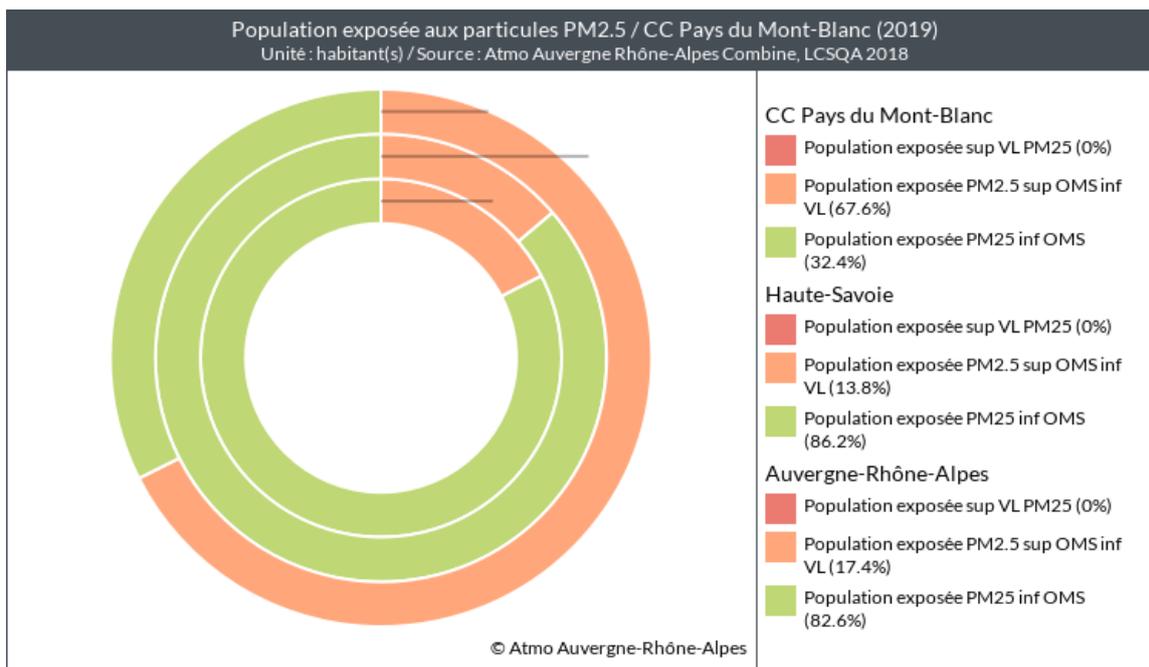
D'après le graphique ci-dessus, 100% de la population du territoire est exposée à des valeurs inférieures à la valeur limite en NO₂, dont la part diminue depuis 2017 comme le montre le graphique ci-dessous :



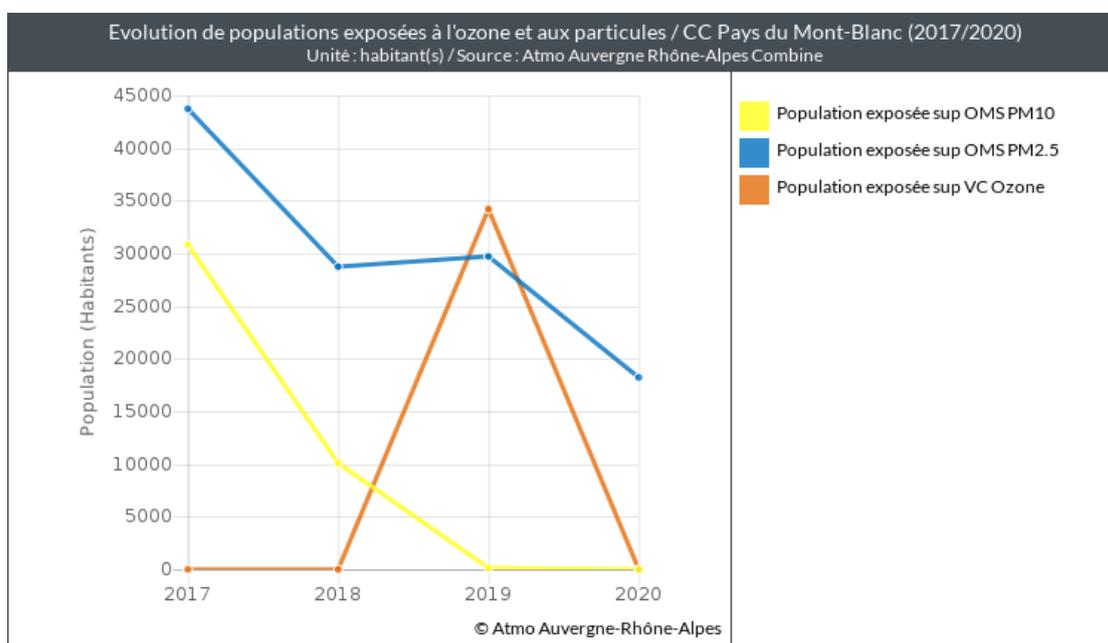
D'après le graphique ci-dessous, la population du territoire est exposée à des valeurs inférieures à la valeur recommandée par l'OMS en termes de PM₁₀.



En revanche, 67,6% de la population est exposée à des valeurs supérieures à la valeur fixée par l'OMS en termes de PM_{2,5}, restant néanmoins inférieures à la valeur limite.



Le graphique ci-dessous permet d'apprécier qu'en 2020, plus aucun habitant du territoire n'est exposé à des valeurs supérieures à celles recommandées par l'OMS en termes de PM₁₀. En 2020, encore un peu moins de 20 000 habitants sont exposés aux PM_{2,5} selon la valeur recommandée par l'OMS. Un pic de population exposée supérieure à la valeur recommandée de l'OMS sur l'Ozone est observé en 2019, avec près de 35 000 habitants.



Evaluation à mi-parcours des actions du PCAET

Cette partie présente pour chaque orientation du PCAET, un état technique de la mise en œuvre des actions afin de refléter leur avancement, distinguant celles qui sont réalisées dans les délais prévus, celles qui sont terminées et celles qui seraient ajournées (évolutions institutionnelles, ressources indisponibles, perte de pertinence, etc.).

Les 9 orientations, déclinées en 54 actions et 5 actions complémentaires, permettent de progresser sur des solutions aux enjeux évoqués dans cette première partie, ainsi qu'aux objectifs nationaux et régionaux, et d'accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique.

Afin de mesurer l'état d'avancement de chacune des actions, un système de notation en étoile est proposé. Plus le nombre d'étoiles adossé à l'action est important, plus l'action est avancée. Le nombre d'étoiles permet ainsi de rendre compte du niveau d'atteinte de l'objectif initial.

Il est à préciser que les actions inscrites dans le deuxième axe stratégique présentent en toute logique un état moins avancé que celles du premier axe, puisqu'elles étaient destinées à être déployer sur un plus temps plus long. Elles seront globalement lancées / renforcées en deuxième partie de réalisation du PCAET.

Axe stratégique 1 : Poursuivre et amplifier les actions sur les secteurs les plus contributeurs et pour lesquels l'effet levier de l'intervention publique est le plus conséquent :



Rénovation énergétique
des logements et du
patrimoine public



Ressources en matière
de mobilité

Orientation 1 : Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffage au bois



Objectifs globaux (par rapport à 2015)

2024	Consommation d'énergie : -20%	Émissions de particules fines PM10 : -30%	Émissions de particules fines PM2,5 : -30%
2030	Consommation d'énergie : -40%	Émissions de particules fines PM10 : -60%	Émissions de particules fines PM2,5 : -60%

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Moyenne annuelle des gains d'émissions de PM 2,5	Une période d'environ deux ans est nécessaire au traitement des données par ATMO. Les données seront exploitables en fin de PCAET. Une estimation sur la base de <i>l'interface de calcul de gain d'émission lors d'un remplacement de chauffage individuel</i> d'ATMO est produite en parallèle.		
Moyenne annuelle des gains d'émissions de PM10			
Moyenne annuelle des gains d'émissions d'autres polluants atmosphériques			

Partenaires

Partenaires institutionnels	Etat, Région, Département, SM3A, SITOM
Partenaires énergie	Régie gaz électricité de Sallanches
Partenaires entreprises	CAPEB 74, SNEDEC
Partenaires associatifs	Centre de la Nature Montagnarde, Jardin des Cimes, ASTERS

Action 1.1 : Fonds Air Entreprises



- Objectifs spécifiques :
 - ✓ Réduction des consommations d'énergie des industriels accompagnés
 - ✓ Réduction des émissions de polluants des industriels accompagnés
 - ✓ Réduction des émissions de polluants des structures hôtelières accompagnées
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Suite à l'aide attribuée à l'entreprise SGL Carbon et à l'étude de préfiguration (diagnostics air énergie et mesures à l'émission) réalisés dans les entreprises en 2017 et 2018, le Fonds Air Entreprises vise à soutenir les investissements des entreprises en faveur de la qualité de l'air, notamment de la réduction de leurs émissions de particules fines.

A ce jour, la CCPMB a reçu 41 demandes, dont 31 ont été validées en comité de pilotage. Le Fonds Air Entreprises a connu une belle dynamique en 2021 après son ouverture aux acteurs du secteur tourisme-hôtellerie courant 2020 : 1 dossier sur 2 a été réalisé auprès du secteur Tourisme.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total	
Nombre d'entreprises soutenues (par an)	8 entreprises (+ SGL non pris en compte ici)	1	7 (+6 dossiers validés en cours de travaux)	31	
Indicateurs de résultats et d'impact	2019	2020	2021	Total	Moyenne annuelle
Gain d'émission annuelle CO2.tot (kg)	22456	14	5743	28214	9 404
Gain d'émission annuelle NO _x (kg)	15	-2	5	18	6
Gain d'émission annuelle PM ₁₀ (kg)	88	10	73	171	57
Gain d'émission annuelle PM ₁₀ (kg)	86	10	72	168	56

Commentaire :

- Emissions de 2kg de NO_x supplémentaires en 2020 : correspond à un dossier de changement de chaudière bûches, pour une chaudière bûches plus performante. Le process de transformation en gaz est donc plus performant.

➤ Perspectives/Recommandations

Déployé sur l'ensemble du territoire du Plan de Protection de l'Atmosphères, les communautés de communes souhaitent mutualiser les comités à cette échelle. Ainsi, les entreprises de la vallée bénéficieraient des mêmes traitements, avec un système de jurisprudence.

A la CCPMB, le dispositif a rencontré un réel succès, lié à son animation dynamique, et l'enveloppe budgétaire est presque totalement consommée. La CCPMB est en discussion avec le Département et l'Etat pour la reconduction du dispositif.

Action 1.2 : Ambasad'R - Ambassadeurs de l'air et de l'énergie



La communauté de communes Pays du Mont-Blanc a engagé un programme pilote de sensibilisation et d'information pour accompagner la population dans la réduction des émissions provenant du résidentiel et amplifier les changements de pratiques liés à la combustion de la biomasse. Cette opération se caractérise par un contexte sensible lié à l'inquiétude de la population mais aussi par une problématique complexe associant changement climatique, qualité de l'air et enjeux énergétiques. Le dispositif choisi, une équipe de volontaires du service civique, « Ambassadeurs de l'air et de l'énergie », a impliqué une véritable coopération pour répondre d'une part aux enjeux de la collectivité et d'autre part à ceux du service civique.

- Objectifs spécifiques :
 - ✓ Projection à 18 mois : 5000 foyers visités
 - ✓ Entretiens réalisés avec plus de 1000 personnes
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette mission de sensibilisation a mis en évidence des freins au changement, à l'échelle globale : confrontation d'échelle entre des situations nationales ou internationales pour minimiser la situation, et locale : la part de responsabilité des émissions dues au résidentiel reste peu acceptable pour la

population au regard d'une pollution industrielle locale et des déplacements routiers et autoroutiers. Toutefois, les Ambassad'R ont permis la reconstruction d'un dialogue avec les citoyens.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de personnes sensibilisés (par an)	350	0	0
% population moyennement à très bien informée	75%	0	0
Taux d'acceptation d'entretiens	61% en vallée 60% et 37% en station	0	0
Perception positive de la démarche CCPMB	93%	NP	NP

2090 foyers visités en 6 mois qui ont donné lieu à 412 entretiens.

Des difficultés dans le recrutement de volontaires en service civique ont empêché l'atteinte de l'objectif de 5000 foyers visités. Néanmoins, suite à ce travail important des Ambassad'R, le besoin de renouer le dialogue a été satisfait. L'objectif a été atteint à 42%.

Le rapport de mission des Ambassad'R apporte des informations essentielles sur le contexte, la méthode, les résultats et perspectives.

➤ Perspectives/Recommandations

Une démarche de sensibilisation des citoyens est à refondre sur le territoire, car l'échelle fine que propose cet échange procure aux habitants un espace de dialogue individualisé en confiance, favorisant l'accompagnement au changement.

Action 1.3 : Contribution au Fonds Air Bois, au PPA



➤ Objectif spécifique : Réduction des émissions de polluants des ménages accompagnés

La CCPMB contribue financièrement à :

- ATMO, organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air ambiant en Auvergne Rhône-Alpes
- le PPA est le plan d'action porté par le Préfet qui vise à réduire les concentrations de polluants dans l'air dans la Vallée de l'Arve
- le Fonds Air Bois est un dispositif d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien par des appareils performants.

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le Fonds Air Bois permet de remplacer tout appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou un foyer ouvert. A ce jour et depuis son lancement en 2013, 1 655 dossiers provenant de particuliers du territoire de la CCPMB ont été validés. Il est très populaire depuis 2013. La mission de sensibilisation des Ambassad'R a contribué à l'augmentation des bénéficiaires du fonds en 2019.

Néanmoins, l'objectif initial du Fonds Air Bois de moderniser le parc d'appareils de chauffage au bois en remplaçant près de 3200 appareils sur un parc estimé de 11000 appareils polluants (foyers ouverts ou appareils antérieurs à 2002) n'est atteint qu'à peine à la moitié en cette fin de dispositif.

Le Fonds Air Bois, dont la fin était initialement prévue au terme de l'année 2021, va être prolongé d'une année supplémentaire.

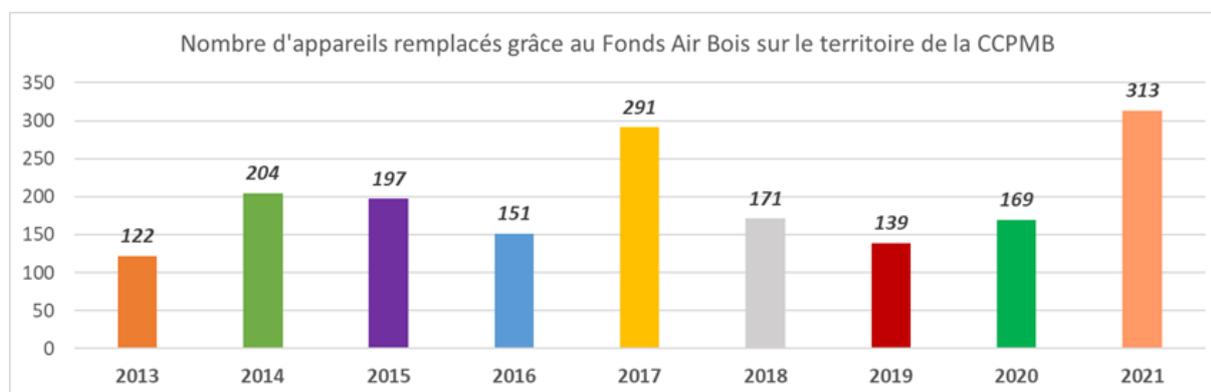


Figure 1: Nombre de dossiers FAB validés par année

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total
Nombre de poêles changés sur le territoire de la CCPMB (par an)	144	93	313	550
Indicateurs de résultat et d'impact	2019	2020	2021	
Emissions de polluants des ménages accompagnés	Données ATMO en décalage (disponibles en fin de PCAET)			x

➤ Perspectives/Recommandations

Le fonds Air Bois est un dispositif familier des habitants, qui rencontre un succès régulier depuis son lancement en 2013. Cette proposition est à poursuivre.

Action 1.4 : Réseau d'éducation à l'environnement



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Animations scolaires

La CCPMB déploie une équipe d'éducatrices à l'environnement auprès des élèves des écoles primaires et maternelles du territoire, dans les 2 réserves naturelles nationales du territoire (Passy et Les Contamines Montjoie) et dans les espaces naturels. Elles offrent un catalogue de 21 animations sur l'air, l'énergie, le climat, le développement durable et le milieu naturel. Depuis 2019, le réseau d'Education à l'Environnement réalise aussi des interventions dans les collèges. L'édition d'un catalogue a vu le jour en 2021 pour proposer différentes interventions notamment une sur le changement climatique, thématique qui rencontre un réel succès.

Evénements

Le réseau d'éducation à l'environnement organise également différents événements suivants les saisons et les actualités :

- Jeux de pistes sur les domaines skiabiles en hiver, à destination des locaux et hors vacances scolaires : adaptation et dérangement de la faune hivernale
- Fête de la nature
- Journée mondiale de l'environnement
- Journée mondiale de la qualité de l'air
- Chantier participatif sur les zones humides de Praz-sur-Arly à l'automne

Avant le contexte de crise sanitaire, le réseau proposait aussi des stands s'intégrant dans les événements communaux.

Espaces Naturels

A chaque période de vacances scolaires, les animatrices sensibilisent aux bonnes pratiques environnementales, au comportement à adopter en zone naturelle, et propose des activités pour le tout public.

Indicateurs de réalisation	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Total
Nombre d'enfants touchés (par an)	2980 élèves	4150 élèves	2409 élèves	9539
	2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes touchées (réserves naturelles)	4084	5474	2780	12338

➤ Perspectives/Recommandations

Le réseau d'éducation à l'environnement est une ressource très appréciée par les établissements scolaires, les habitants et les touristes. L'action est satisfaite et perdurera dans le temps.

Un besoin émerge de la part des communes dans le cadre de la synergie qui se crée entre elles autour d'événements communs liés à la démarche de labellisation Flocon Vert (destination durable), et de l'Economie Circulaire. L'offre se renforce depuis cet hiver 2021/2022 puisque des zones géographiques d'animation hors des réserves ont été fléchées par les communes et sont actuellement en développement.

Action 1.5 : Communication - rayonnement des actions de la CCPMB



En 2019, la CCPMB :

- A participé à la Semaine Qualité de l'Air le 18/09/19, avec un village des initiatives écoresponsables structuré en 5 thématiques : mobilité, habitat, jardin, loisirs et air
- A reçu le Prix Energies Citoyennes
- A participé à la journée nationale des collectivités Cit'ergie à Paris le 16/05/19
- Les Ministères de la transition et de la santé ont valorisé sur leur site internet 5 actions, dans le cadre Territoire engagé pour mon environnement, ma santé

En 2020, la participation de la CCPMB a des évènements et autre a été largement empêchée par la crise sanitaire :

- Cérémonie ACTEE le 22/01/20

En 2021 :

- Etats généraux de la transition du tourisme en montagne, porté par Mountain Wilderness. La CCPMB y a tenu un e-stand FAE
- Forum transfrontalier de l'Economie Circulaire à Thonon-les-Bains
- 35 Congrès d'AMORCE sur le thème de « La relance économique pour atteindre les objectifs de transition écologique des territoires »

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total
Nombre de participations à des évènements nationaux / régionaux (par an) :	4	1	3	8

➤ Perspectives/Recommandations

La ligne politique de présent mandat préconise de ne pas multiplier la présence des équipes aux évènements, et d'élire ceux qui auront un réel impact sur le rayonnement de la CCPMB.

Action complémentaire 1.6 : Fonds Air Gaz



Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère 2 de la Vallée de l'Arve, le dispositif du fonds Air Gaz a été lancé en 2021. Il a pour mission de faciliter le raccordement au gaz naturel et la conversion de 380 chauffages peu performants au bois et au fioul, de manière à réduire les émissions de polluants, et en particulier de particules fines. Il jouit d'un partenariat avec GRDF pour les communes qu'il dessert, et avec la Régie gaz électricité de Sallanches. Sa durée est fixée jusqu'en 2023.

Par ailleurs, ce Fonds Air Gaz fait partie des actions de la Région en faveur de la Vallée de l'Arve dans le cadre des Territoires Prioritaires pour la Qualité de l'Air.

➤ Objectif de 200 conversions d'ici la fin du PPA.

5 dossiers ont été déposés en ce début de lancement du dispositif, soit 2,5% de l'objectif à atteindre d'ici la fin du PPA.

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action sera renforcée sur le reste du PCAET.

Action 1.7 : Conversion des chauffages au fioul (cf. plateforme de rénovation énergétique)

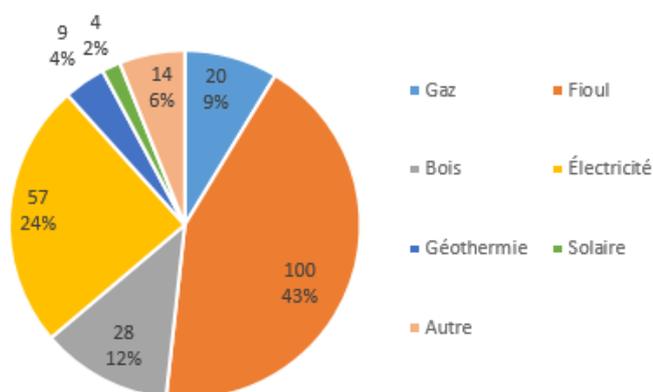


- Objectif spécifique : Conversion de 40% des chaudières fioul du territoire aux énergies moins polluantes voire renouvelables (pompes à chaleur, chaudières bois labélisées, solaire thermique, mixte, géothermie) à 2030.
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Ce projet est intégré à la plateforme de rénovation énergétique, qui accompagne des rénovations globales intégrant la conversion des chaudières fiouls vers les énergies moins polluantes voire renouvelables (pompes à chaleur, chaudières bois labélisées, solaire thermique, mixte, géothermie).

L'enquête menée en 2020 par la CCPMB montre que 43% des 204 répondants se chauffent au fioul (environ 88 habitants de l'échantillon).

Type d'énergie - chauffage principal



En mars 2021, la CCPMB a lancé un fonds supplémentaire d'aide à la transition énergétique des particuliers : le Fonds Air Transition Fioul qui rencontre un franc succès.

Indicateurs de réalisation	2021
Nombre de chauffages fioul changés	61 dossiers Dont 25 dossiers avec travaux effectués
Indicateurs de résultats et d'impact	Gain d'émission annuelle (kg) (Estimation sur les 25 dossiers avec travaux effectués)
CO2.tot	90 381
Gain d'émission annuelle NO _x	88
Gain d'émission annuelle SO _x	62

Le mode de chauffage au fioul est changé pour une pompe à chaleur en grande majorité.

En comparant ces chiffres à l'échantillon de l'enquête, qui donnait 88 foyers se chauffant au fioul en 2020, **l'objectif atteint 69%** de complétion en quelques mois avec 61 foyers qui convertissent leur mode de chauffage.

- Perspectives/Recommandations

Cette action est poursuivie via la plateforme de rénovation énergétique.



Objectifs globaux

2024	Consommation d'énergie : -20%	Consommation énergie fossile : -30%	Production/consommation d'EnR : +20%	Émission GES : -25%
2030	Consommation d'énergie : -40%	Consommation énergie fossile : -60%	Production/consommation d'EnR : +40%	Émission GES : -50%

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Diminution x tonnes PM2,5	Une période d'environ deux ans est nécessaire au traitement des données par ATMO. Les données seront exploitables en fin de PCAET.		
Diminution x tonnes PM10			
Diminution x tonnes NOx			

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Département, Région
Partenaires énergie	SYANE, AURA-EE

Action 2.1 : Candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire



➤ Bilan d'exécution à mi-parcours

NB : Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

L'élaboration du dossier de candidature Cit'ergie s'est déroulé en deux temps. Initialement, un travail conjoint avec l'ensemble des communes du territoire avait été mené pour répondre à la volonté de proposer un dossier « Cit'ergie Territoire ». Néanmoins, le dossier présenté ainsi n'a pas été retenu par la Commission Nationale du Label. La CCPMB s'est donc tournée vers une candidature classique, et a ainsi rejoint la démarche de labellisation en 2017.

Suite à l'état des lieux des actions de la politique climat-air-énergie mise en œuvre sur le territoire de la CCPMB, le conseiller Cit'ergie, du bureau d'étude Algoé, a déterminé un potentiel d'action de 332,8 points répartis sur les 6 domaines d'étude du référentiel.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Date de dépôt du dossier Cit'ergie	Novembre	NC	NC
Niveau de label obtenu	Cap Cit'ergie		
Nombre d'actions en attente / en préfiguration	4	16	12
Nombre d'actions engagées	2	12	12
Nombre d'actions terminées	0	0	2

➤ Perspectives/Recommandations

Le label étant remis en jeu tous les 4 ans, l'année 2021 a marqué pour la CCPMB un temps fort de décision. Le rapport complet Cit'ergie élaboré par le conseiller a été finalisé en octobre 2021 et présenté au Vice-Président Santé / Environnement.

Cet outil a été d'une grande utilité pour déterminer les domaines sur lesquels les efforts étaient à renforcer, et en déterminer les potentiels d'évolution. Il a permis d'élaborer la feuille de route et de mesurer une partie des actions du PCAET lors de cette première phase de mise en œuvre.

Toutefois, la possibilité de faire évoluer la démarche de façon intercommunale n'étant pas proposée par l'ADEME, la démarche Cit'ergie ne sera pas réengagée pour l'instant. Il serait intéressant de la relancée en fin de PCAET afin d'abonder l'écriture du suivant et ainsi déterminer les possibles nouveaux domaines sur lesquels agir en priorité.

Action 2.2 : Réseau des référents techniques Cit'ergie



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le réseau des référents techniques a été pensé comme une méthode intégrée pour l'approche bonus territoire proposé par la CCPMB. Composé d'un représentant de chacune des communes, les référents ont pu partager leurs attentes et difficultés sur les domaines Cit'ergie auxquels l'approche territoire a été associée, à savoir les volets patrimoine, mobilité et organisation interne. La crise sanitaire et le refus de la Commission Nationale du Label de réaliser cette démarche territoire ont mis un frein à ce réseau.

La CCPMB a relancé à l'automne 2021 un calendrier de réunions avec les réseaux des DGS et des DST des communes. Identifier des enjeux de territoire communs va permettre fédérer des actions convergentes, à l'instar du projet ACTEE détaillé ci-après. Leurs échanges viendront nourrir les actions en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de réunions de suivi par an	0	2	1 en septembre (DGS) 1 réunion réseau des référents bâtiments (ACTEE)
Nombre de journées techniques par an	0	0	1 en octobre (DST)

➤ Perspectives/Recommandations

Dans le cas où la CCPMB reconduit la démarche Cit'ergie pour un nouveau cycle de labellisation, le réseau des référents dédiés à la démarche sera relancé.

Action 2.3 : Outil de suivi des consommations



- Objectifs spécifiques
 - 80% des bâtiments du bloc communal en 2020
 - 100% en 2024

- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le projet ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, mené conjointement avec les communes membres de la Communauté de Communes Faucigny Glières, est né de la concertation entre communes partageant des problématiques similaires et permettant la mutualisation d'actions. Il est financé par la FNCCR – *les services publics locaux de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et des e-communications*.

Dans le cadre de ce projet, qui vise à établir un programme d'interventions sur les bâtiments publics pour optimiser leur performance énergétique globale, un logiciel de suivi des consommations énergétiques a été installé dans les communes. La première phase d'installation de ce logiciel, appelé Deepki, est bientôt terminée et la collecte de données va pouvoir commencer.

Indicateurs de réalisation	2020	2021
Nombre d'outils créés	1 (logiciel Deepki)	Réalisé
Nombre de communes utilisant l'outil	0	10
Nombre de bâtiments couverts par l'outil	0	La totalité du parc : 300 bâtiments et 438 points de suivi

Grâce au projet ACTEE, l'objectif spécifique de suivre la consommation de 100% des bâtiments du bloc communal est atteint en 2021, avec 3 ans d'avance.

- Perspectives/Recommandations

Les résultats produits par l'analyse des mesures via l'outil de suivi des consommations vont permettre de connaître le poids du patrimoine communal dans les consommations d'énergie global du territoire et serviront de support au chiffrage précis des objectifs de rénovation énergétique et de maîtrise de la demande en énergie par les communes.

Action 2.4 : Conseil en énergie partagée



- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le programme ACTEE, qui permet en cette fin d'année de prioriser les bâtiments communaux qui bénéficieront de rénovation énergétique, va impulser le Conseil en énergie partagée au lancement des travaux en 2022.

Indicateurs de réalisation
Nombre de communes utilisant le CEP
Nombre de bâtiments bénéficiant du travail du CEP

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va se déployer dans l'année 2022.

Action 2.5 : Groupement de commande pour les diagnostics avant travaux



➤ Objectif spécifique : économies d'échelles sur les diagnostics avant travaux

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Dans le cadre du projet ACTEE décrit ci-avant, un groupement de commandes a été effectué sur les audits énergétiques des bâtiments publics.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de groupements de commande constitués	0	1	0
Nombre de diagnostics réalisés	0	0	81

➤ Perspectives/Recommandations

L'opportunité d'un ACTEE 2 se dessine avec l'appel à projet SEQUOIA 3. La mutualisation d'actions en vue d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments publics sera toujours au cœur du projet, avec par exemple la mutualisation d'un poste d'économe de flux.

Action 2.6 : Travail sur les marchés publics



➤ Objectifs spécifiques

- Les marchés incluent des clauses environnementales
- 10 communes ont des contrats d'énergie verte

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Afin de répondre aux besoins d'évolution des critères environnementaux dans les marchés publics, la CCPMB a accueilli en juillet 2021 une responsable de l'administration générale et finances qui mènera ce travail de fond et qui sera un appui considérable dans l'accompagnement des communes sur cette thématique.

La CCPMB a lancé en son propre deux marchés intégrant des critères environnementaux en 2021 ; une note pour la propreté des véhicules de collecte des ordures ménagères, ainsi que pour ceux en charge de l'évacuation des matières des déchetteries.

D'autre part, la CCPMB a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de rédaction, et se fait accompagner par une personne spécialisée dans les marchés si besoin.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'outils créés	0	Boîte à outils pour l'intégration des clauses et critères CAE dans les marchés publics (avancement 20% selon Cit'ergie 2020)	Nouveau logiciel de rédaction
Nombre de marchés passés reprenant les outils développés	0	0	2 (sur 15 marchés)
Nombre de partenariats conclus	0	0	0
Nombre de communes avec des contrats d'énergie verte	0	0	0

De façon plus générale, il est constaté des directives politiques en faveur de l'environnement au travers des arbitrages budgétaires soutenant les fonds pour la qualité de l'air, pour les mobilités, etc.

Par ailleurs, la responsable du Pôle Administration Générale et Finances a développé une veille juridique quotidienne, permettant l'adaptation des pratiques, notamment en regard de la Loi Climat Résilience, Article L123-2 de la commande publique.

Cette action fait partie des critères d'évaluation du référentiel Cit'ergie : Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique, domaine Finances et Commande publique.

➤ Perspectives/Recommandations

La boîte à outils finalisée sera communiquée auprès des communes membres. Un guide de procédure pour une commande publique durable, qui incitera les agents à intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics va être élaboré en 2022, avec l'appui d'une alternante de formation juridique.

Avec la mise en place de réunions des DGS de la commune régulières (cf 2.2), la remontée des projets favorisera la mutualisation des besoins pour des marchés communs.

Action 2.7 : Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

En prévision. Un groupement d'achat d'énergie verte est proposé par le SYANE. La CCPMB se fourni en électricité via ce groupement. Il en est de même pour la plupart des communes mais aucun recensement n'a été fait.

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action sera réalisée en deuxième partie de PCAET.

Action 2.8 : Recherche de financements pour les communes



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

ACTEE

La CCPMB a, comme présenté ci-avant, permis le financement pour les communes de diagnostics énergétiques avant travaux des bâtiments publics. La recherche de financement pour les travaux énergétique à venir a également été un axe de travail.

Economie Circulaire

Depuis 2021, la CCPMB s'est lancé dans une démarche de labellisation Economie Circulaire. Soutenue par l'ADEME, elle va œuvrer pour le déploiement du référentiel de l'Economie Circulaire sur son territoire. Cela engage la commune, avec l'appui du CIRIDD (Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable), à mener une démarche de diagnostic dans les domaines concernés : pratiques dans la sphère économique, prévention-gestion-valorisation des déchets et demande et comportement des consommateurs.

A travers cette démarche, la CCPMB permettra aux communes de bénéficier de la proposition d'un plan d'actions pour l'atteinte d'une production durable de biens et de services, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Espace Valléen

La candidature au dispositif Espace Valléen 2021-2027 de la CCPMB a été validée. Au travers de ce programme, les communes bénéficient de financements pour des actions de diversification touristique.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'€ attirés sur le territoire		ACTEE : 180 650 € apportés par la FNCCR CaseRénov'	Espace Valléen Convention mobilité
Nombre de conventions et partenariats portés par la CCPMB	1 CTENS	ACTEE Convention Air Région	ADEME Partenariat de massif (Région, Etat, Europe) Convention Mobilité Région

➤ Perspectives/Recommandations

La CCPMB souhaite candidater à un Contrat d'Objectif Territorial, qui permettra l'appui financier du déploiement des actions Climat – Air – Energie (anciennement Cit'ergie) et économie circulaire.

Orientation 3 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de la création d'une plateforme de rénovation énergétique



Objectifs globaux

2024	Consommation d'énergie : -30GWh	Consommation énergie fossile : -25GWh	Émission GES : -8 ktCO ₂ e (-16%)	
2030	Consommation d'énergie : -75GWh (-11%)	Consommation énergie fossile : -58GWh (-17%)	Émission GES : -18 ktCO ₂ e (-16%)	Rénovation de 2100 résidences principales et 660 résidences secondaires

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Diminution PM10	Une période d'environ deux ans est nécessaire au traitement des données par ATMO. Les données seront exploitables en fin de PCAET.		
Diminution PM2,5			
Diminution NOx			
Augmentation Production/consommation d'énergie renouvelable	Donnée disponible en 2022	Donnée disponible en 2023	Donnée disponible en 2024

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Département, Région, ADEME, SM3A, Centre de Ressources pour les plateformes d'Auvergne Rhône-Alpes
Partenaires énergie	Régie gaz électricité de Sallanches, Enedis, GRDF
Partenaires entreprises	Artisans locaux de la construction, partenaires financiers, syndicats de copropriétés

Action 3.1 : Guichet unique pour l'information et le conseil à tous les habitants



➤ Objectifs spécifiques

- Apporter un conseil gratuit sur la rénovation énergétique à tous les habitants du territoire
- 30% des ménages en 2030, soit 5900 ménages (pour objectif 11% du parc de RP rénové entre 2018 et 2030)
- 3500 diagnostics réalisés pour objectif d'accompagnement par la plateforme de 1400 rénovations (à 2030)

➤ Bilan d'exécution technique mi-parcours

Depuis 2019, CaseRénov est un espace d'accueil et de conseils gratuits pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique. Une conseillère Energie Habitat assiste les demandeurs sur la définition des projets, les aides financières possibles, le choix des artisans, la lecture de devis, etc. Un passeport thermique est proposé, dispositif qui permet de proposer le projet de rénovation avec une visite à domicile et une restitution écrite détaillée.

En 2021, l'offre du service s'est étoffée, avec une augmentation possible du cumul des aides, et est bien identifiée. Pour répondre aux nombreuses demandes, un conseiller en énergie supplémentaire a rejoint l'équipe en octobre. Pour exemple, en 6 mois de mise en œuvre en 2021, les chiffres sont équivalant à l'ensemble de l'année 2020.

Ce dispositif s'intègre au Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), qui coordonne au niveau régional les solutions de mise en œuvre pour proposer un niveau de conseil équitable sur l'ensemble du territoire. La convention de partenariat a été délibérée en conseil communautaire du 22 septembre 2021.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total
Création d'une permanence téléphonique	Lancement de la plateforme Case Rénov' en juin 2019			
Nombre d'entretiens	178	362	700	1240 personnes accompagnées
Nombre d'habitants bénéficiant des conseils	PTRE : 239 Thermokit : 74 PIG : 155	PTRE : 362 Thermokit : 75 PIG : 132	PTRE : 700 Thermokit : 79 PIG : arrêt	PTRE = 1301 Thermokit = 228 PIG = 287
Nombre de diagnostics thermiques réalisés	23	62	90	175
Création d'une mission citoyenne sur les enjeux climat-air-énergie		En préfiguration (20% Cit'ergie)	Volonté du nouveau mandat	
Création d'une mission pérenne de conseil des particuliers et entreprises sur la performance climat-air-énergie de leurs projets	Case Rénov'	En attente (10% Cit'ergie)	Signature convention SPPEH	
Economie d'énergie (KWhEP/an)	145507	381673	734344	1261524

➤ Perspectives/Recommandations

Pour répondre au succès de la plateforme CaseRénov', la CC a recruté un chargé de mission pour appuyer la conseillère principale dans ses missions.

A ce jour, l'objectif du nombre de diagnostics à 2030 est rempli à 30%.

Les accompagnements CaseRénov permettent de faire un gain énergétique de 35% en moyenne pour chacun des dossiers.

Action 3.2 : Animer un réseau des artisans



➤ Objectifs spécifiques

- Chaîne de confiance entre entreprises locales, ménages qui souhaitent rénover
- Intégration d'un volet chantiers exemplaires

➤ Bilan d'exécution technique mi-parcours

Une liste d'artisans est mise à disposition sur le site internet de la CCPMB.

L'animation d'un réseau d'artisans est intégrée dans le SPPEH. Ainsi, la CCPMB participera avec le Département à cette animation dès 2022.

Les entreprises locales ont toutefois identifié CaseRénov et renvoient souvent leurs clients vers le service pour les aides financières.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises touchées	0	0	A venir 2022
Présentation de la stratégie Plan Climat (rénovation, performance des constructions et adaptation aux changements climatiques) aux acteurs du bâtiment	0	30% Cit'ergie	0

➤ Perspectives/Recommandations

La création du réseau des artisans va être impulsée par le déploiement de la démarche d'économie circulaire – volet écologie industrielle territoriale sur le long terme et, à court terme, par la démarche de labellisation Flocon Vert (destination touristique durable portée par l'association Mountain Riders) dont l'un des grands critères concerne l'économie locale.

Action 3.3 : Mobiliser les partenaires financiers, notaires, syndic



➤ Objectifs spécifiques

- Conseiller sur les performances énergétiques des bâtiments dès l'achat d'un bien
- Promouvoir les rénovations globales ambitieuses via les syndicats de copropriétés

➤ Bilan d'exécution technique mi-parcours

Un travail de réflexion s'est engagé dans le but d'ouvrir des accompagnements aux copropriétés, en proposant de les thermographier. La commande politique actuelle étant la non distinction entre résidence principale et secondaire, l'ouverture aux copropriétés permet d'y répondre puisque nombre de résidences secondaires sont en copropriétés.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total
Nombre de notaires touchés	0	0	0	0
Nombre de syndic touchés	0	1	3 agences immobilières	4
Nombre de partenaires financiers touchés	4	4	4	12
Nombre de copropriétés touchées	0	0	Prévu 2022	0

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action sera nettement développée en 2022.

Action 3.4 : Animations spécifiques (auto rénovation, copropriété, conversion des chauffages)



- Objectifs spécifiques
 - Toucher les publics cibles plus complexes à mobiliser (les copropriétés)
 - Inclure les ménages qui réalisent directement tout ou une partie des travaux
- Bilan d'exécution technique mi-parcours

2021 marque le premier accompagnement en auto-rénovation pour un ménage.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de copropriétés touchées	X	PIG : Copro Les Floralties	0
Nombre de ménages autorénovation accompagnés	x	0	1

- Perspectives/Recommandations

Le recrutement d'une personne supplémentaire dans le service en octobre 2021 va permettre le développement de ces animations spécifiques en 2022.

Action 3.5 : Communication



- Objectif spécifique : Valoriser les projets soutenus pour inciter à participer au dispositif
- Bilan d'exécution technique mi-parcours

Un guide des aides a été élaboré, avec l'appui du service de communication. Il recense les aides disponibles en fonction des revenus fiscaux, puis par type de travaux souhaités.

Stand « bien vivre chez soi » présent sur le marché de Sallanches le 18/09 :

- Un espace « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE » : CaseRénov, présentation des aides financières pour rénover son logement mais aussi le dispositif d'accompagnement. Réserver les premiers créneaux pour emprunter le Thermokit cet hiver.
- Un espace « ADAPTATION DE SON LOGEMENT » : truck SOLIHA, présentation des solutions à mettre ne place dans son logement en cas de perte d'autonomie.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total
Nombre de flyers et affiches distribués	x	400	800	1200
Nombre de spots radio diffusés	x	0	Spots Radio Mont blanc (1 semaine)	7
Nombre d'articles dans les sites/bulletins communaux	X	0	Bulletins Megève / Combloux / Passy / Sallanches / CCPMB	4
Capsules vidéo	x	0	4	4
Documents produits	x	0	1 guide des aides	1

➤ Perspectives/Recommandations

Des vidéos témoignages sont en cours de tournage et ont été diffusées fin d'année 2021 : 4 films témoignages sur le FAB, l'aide CaseRénov, le FATF, le FAG, le FAE. La communication perdurera jusqu'à la fin du PCAET.

Action 3.6 : Aide financière directe aux rénovations



- Objectif spécifique : massifier la rénovation sur le territoire
- Bilan d'exécution technique mi-parcours

Le montant des aides CaseRénov a également été modifié : il passe de 500€/poste de travaux sur 3 postes éligibles (isolation murs, toit, menuiseries) à 1000€/poste de travaux sur 4 postes éligibles (isolation murs, toit, plancher bas, menuiseries). Le PIG, Programme d'Intérêt Général, concernant les revenus modestes et très modestes, a été géré par une structure externe (SOLIHA) jusqu'en juillet 2021. Depuis, les ménages concernés sont accompagnés par les conseillers CaseRénov'.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021	Total CCPMB
Nombre de projets soutenus	PTRE : 13 PIG : 27	PTRE : 29 PIG : 63	PTRE : 47 PIG : 36 FATF/FAG : 59	PTRE = 89 PIG = 126 FATF/FAG = 59
Montants de subventions versées	PTRE : CCPMB 17000€ / CD74 6000€ PIG : CCPMB 27000€ / CD74 70767€ / Habiter Mieux 43157€ / ANAH 263246€	PTRE : CCPMB 35744,22€ / CD74 11000€ / AURA 18000€ PIG : CCPMB 61688€ / CD74 106601€ / Habiter Mieux 82149€ / ANAH 373195€ / Autres 65934€	PTRE : CCPMB 78411 € / CD74 13 566€ / AURA 41 500€ PIG : CCPMB 36 000€ / CD74 : 78 058€ / ANAH : 307 604€ / Habiter Mieux : 69 790€ FATF/FAG : CCPMB 82 916 €	PTRE CCPMB = 131 155,22€ PIG CCPMB = 124 688€ FATF/FAG CCPMB = 82 916€

➤ Perspectives/Recommandations

Les aides vont se développer en 2022, auprès des copropriétés comme mentionné plus haut, et auprès des bailleurs.

Action complémentaire 3.7 : Accompagnement de la performance énergétique du parc social



- Bilan d'exécution technique mi-parcours et perspectives

Dans le cadre de la révision de son Plan Local de l'Habitat, la CCPMB souhaite la création d'un référentiel de performance énergie-climat pour les opérations de logements sociaux, ainsi que l'instauration d'une charte d'engagement entre les collectivités et les acteurs. Le projet de territoire, voté en Conseil communautaire le 15 décembre 2021, propose un volet important sur cette thématique.



Objectif global

Réduire la part des trajets effectués en voiture individuelle.

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Emissions de NOx	Une période d'environ deux ans est nécessaire au traitement des données par ATMO. Les données seront exploitables en fin de PCAET.		
Emissions de GES du secteur mobilité			
Consommation d'énergie finale et fossile	Donnée disponible en 2022	Donnée disponible en 2023	Donnée disponible en 2024
Evolution des veh.km effectués en voiture individuelle (source EDGT, bassin de vie CCPMB et CCVCMB))	23 9052 déplacements par jour – 1 136 982 km par jour 34 km/jour/pers 62% des déplacements se font en mode motorisés		

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Département, Région, offices de tourisme
Partenaires énergie	
Partenaires entreprises	Employeurs, Etablissements scolaires, ATMB, gestionnaires de parking, société des remontées mécaniques
Partenaires associatifs	Associations de parents d'élèves

Eléments de contexte

La compétence mobilité est restée à la Région. Néanmoins, la volonté de partir du besoin des communes a été traduite par une collaboration avec un bureau d'études pour identifier les conséquences et impacts et ainsi accompagner la prise de décision. Le schéma de mobilité qui en a résulté est intégré dans la Convention Mobilité avec la Région.

Le schéma cyclable a été adopté en conseil communautaire le 22 septembre 2021.

L'ensemble des communes a une très grande conscience de l'enjeu que représente la mobilité sur le territoire de la CCPMB, un territoire touristique de montagne. Ainsi, il y a aujourd'hui un réel élan pour s'emparer de la problématique et engager des pistes de réflexion et actions.

Action 4.1 : Promouvoir les ressources mobilités existantes



Initialement, des fiches informations par bassin de vie étaient prévues pour l'année 2019. L'action, fléché non prioritaire, sera finalisée pour 2023 avec le déploiement d'une billettique unique via la plateforme OURA. Le dispositif Espace Valléen va permettre l'aménagement d'espaces informatifs dans les pôles multi-modaux (Sallanches et Saint-Gervais).

Action 4.2 : Organiser et sécuriser la pratique de l'autostop



- Objectif spécifique : développer la pratique de l'autostop pour les distances de 0 à 20 km
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action s'inscrit également dans le dispositif Espaces Valléens (action 12), un programme destiné à la mise en œuvre de projets de développement touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel. L'action répond à l'enjeu de la démarche de « Faire de la mobilité au cœur du territoire une offre cohérente et efficace, comme un voyage » ainsi que « développer l'information voyageur par les outils numériques ». Cette action est reprise dans le dispositif Espace Valléen 2021-2027 (action 11 : développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle).

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de collectif d'habitants mobilisés	0	0	En cours d'élaboration – Rézo pouce - lancement septembre 2022
Nombre de communautés	0	0	
Nombre de points d'arrêt implantés	0	0	
Nombre de conducteurs enregistrés	0	0	

- Perspectives/Recommandations

Cette action est une priorité pour l'agenda 2022 : lancer le « Rézo pouce », une application qui organise l'autostop au quotidien, dans un cadre rassurant, entre voisins.

Action 4.3 : Sensibiliser les plus jeunes



- Objectif spécifique : Fournir aux parents et aux enseignants des outils pour promouvoir l'écomobilité dans un cadre scolaire
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'établissements partenaires	0	0	0
Nombre de pédibus en fonctionnement	0	0	3 vélo-bus en expérimentation à Saint-Gervais et Passy
Nombre d'outils de sensibilisation	0	0	0
Nombre de stationnement vélo devant les écoles	0	0	0
Nombre d'animations réalisées	0	0	0

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va être développée en deuxième partie de PCAET.

Action 4.4 : Promouvoir la pratique du covoiturage



- Objectif spécifique : mettre à disposition du public et des employeurs un mode d'emploi du covoiturage
- Bilan d'exécution technique mi-parcours

Initialement prévue sous forme de guide, la promotion du covoiturage va passer par la plateforme Mov'ici.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'utilisateurs de la plateforme	x	x	x

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action est en cours de développement avec une finalisation prévue en 2022.

Action 4.5 : Coordonner le déploiement des aires de covoiturage



- Objectif spécifique : proposer des lieux de stationnement aux nœuds du réseau routier :
 - 20 à 30 places, hors saison touristique, sur le parking de la Princesse (Demi-Quartier)
 - 20 places sur les zones commerciales de Praz-sur-Arly et Domancy
 - 20 à 30 places, hors saison touristique, sur le parking de la télécabine du Bettex à Saint-Gervais-les-Bains
- Bilan d'exécution technique mi-parcours

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de places de covoiturage créées	0	En cours : 6 parkings relais fléchés Démarrage en 2020 et mise en œuvre jusqu'en 2023	
Nombre de parkings créés	0		

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action sera développée en 2022.

Action 4.6 : Réguler le service Montenbus



- Objectif spécifique : dégager des recettes supplémentaires pour financer les autres parties des actions de la fiche n°4, avec une économie de 50k€/an sur le service Montenbus
- Bilan d'exécution technique mi-parcours

Il était prévu initialement, afin d'atteindre l'objectif d'économie annuelle, de rendre à la fois l'inscription et chacun des trajets payants. Après réflexion, il a été décidé de proposer des abonnements payants dès 2021, qui assurent ensuite la gratuité sur l'ensemble des trajets.

En effet, la volonté a finalement été de rendre accessible au plus grand nombre les transports en commun offert par ce service, et ainsi en augmenter la fréquentation. La mesure pensée au départ permettant de financer les autres actions de la fiche n'a pas été retenue à cause du potentiel d'externalités négatives qu'elle représentait, à l'inverse des objectifs du PCAET et des ODD (baisse de la fréquentation, augmentation des voitures individuelles, augmentation des émissions, baisse de la qualité de l'air).

Le service est actuellement à saturation, avec une forte utilisation par les jeunes (collégiens et lycéens).

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'abonnements	880	600	1200
Indicateur de résultat et d'impact	2019	2020	2021
Equivalent à une Economie de X tonnes d'émissions en voiture individuelle			

➤ Perspectives/Recommandations

La rationalisation de l'offre est prévue pour 2023.

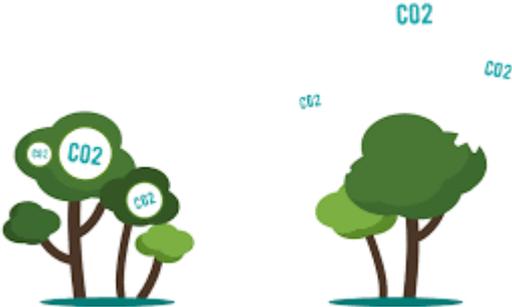
Axe stratégique 2 : Préfigurer les actions nouvelles dès aujourd’hui pour construire le territoire à énergie positive et neutre en émissions de demain

Mobilité et déplacements doux



Energies renouvelables

Séquestration du carbone





Objectif global

Diminution de la consommation d'énergie.

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Moyenne annuelle de NOx	Une période d'environ deux ans est nécessaire au traitement des données par ATMO. Les données seront exploitables en fin de PCAET.		
Consommation d'énergie finale et fossile	Donnée disponible en 2022	Donnée disponible en 2023	Donnée disponible en 2024
Emissions de GES du secteur mobilité	x	x	x
Evolution des veh.km effectués en voiture individuelle (source EDGT)	5% des déplacements se font en transport en commun		

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Région, Etat
Partenaires énergie	EDF
Partenaires entreprises	Transporteurs, entreprises, Green, SNCF

Action 5.1 : Harmonisation des tarifications (LIHSA)



- Objectif spécifique : Proposer une tarification commune des transports sur le territoire
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le démarrage était initialement prévu en 2020 pour une mise en œuvre en 2021. Avec le contexte sanitaire qui a fortement restreint les possibilités de concertation, cette action est reportée pour 2023.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Prise en charge de la compensation de recette	X	X	X
Communication	X	X	x

Action 5.2 : Introduire l'autopartage dans les flottes des collectivités



- Objectif spécifique : Mutualiser des véhicules entre collectivités, entreprises et habitants
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

L'action n'est pas réalisée à ce jour.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de véhicules en autopartage	0	0	0

- Perspectives/Recommandations

Il est prévu de développer le réseau Citiz sur le territoire en 2022. Ce dispositif propose de faciliter, via une application numérique, la location de voiture occasionnelle ou régulière. Cette action correspond également à une logique d'économie de la fonctionnalité, l'un des piliers de l'économie circulaire, dont la CCPMB, accompagné par l'ADEME, en déploie le référentiel en 2021.

Action 5.3 : Définir le gisement local de poids lourd pour une station GNV



- Objectif spécifique : Apprécier la faisabilité d'implantation d'une station GNV par un opérateur privé
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action est en lien le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve. Dans la logique de ce périmètre, la CCPMB collabore avec les communautés de communes voisines également engagées dans la démarche, la 2CCAM et la CCVCMB. Cela répond également aux enjeux de la Convention Air de la Région dans le cadre du Plan Local de Mobilité.

La CCPMB a lancé sa consultation en octobre 2021 pour mener une étude d'opportunité sur possibilité d'installer une station d'avitaillement multi-énergie, GNV et/ou hydrogène. Les résultats de l'étude devront dresser l'état des lieux des sources disponibles, solutions et acteurs ainsi que déterminer le potentiel d'utilisateurs

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Etude d'opportunité	x	X	Lancée
Cartographie réalisée	x	x	x

- Perspectives/Recommandations

L'un des scénarii proposés sera étudié de façon approfondie en deuxième semestre 2022 avec le lancement d'une étude de faisabilité. La définition du gisement local de poids lourd constituera l'un des axes de recherche de cette étude.

Action 5.4 : Fédérer les applicatifs de covoiturage



- Objectif spécifique : Mettre à disposition du public et des employeurs une base commune de covoiturage
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action est en cours et entre également dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve. Elle va prendre la forme d'une plateforme numérique nommée Mov'ici, qui permet de se déplacer localement grâce au covoiturage à une échelle régionale.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Mise en place du méta moteur	X	X	x
Nombre d'utilisations du méta moteur	0	0	0

- Perspectives/Recommandations

Cette action sera finalisée en 2022, puis déployer sur le territoire.

Action 5.5 : Faire du lobbying pour la rénovation de l'axe ferroviaire Le Fayet -Annemasse – Annecy



- Objectif spécifique : Accélérer la mise à l'agenda de la rénovation de l'axe ferroviaire pour offrir de meilleurs temps de parcours
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Action qui entre dans le cadre du PPA (action 22 : Renforcer l'offre ferroviaire dans la vallée pour offrir des alternatives à l'autosolisme et accompagner les changements de comportement). A ce jour, l'action n'a pas été lancée.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de participation à des réunions	X	X	X
Nombre de courriers envoyés	0	0	0

- Perspectives/Recommandations

Cette action va être réalisée en deuxième partie de PCAET.

Action 5.6 : Soutenir le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le soutien technique apporté par la CCPMB au programme d'équipement du département en borne de recherche pour véhicules électriques en libre-service, porté par le SYANE (Syndicat d'énergies de la Haute-Savoie), permet de faciliter et amplifier le déploiement de ce programme sur le territoire.

➤ Perspectives/Recommandations

Le SYANE débute une démarche de schéma directeur départemental pour les bornes de recharge (SDIRVE), et est plus largement partie prenante des sujets de mobilité GNV et H2 en Haute-Savoie. La CCPMB est conviée à la concertation pour le SDIRVE. Le but de cette concertation est d'avoir les remontés du terrain sur la recharge existante, les besoins identifiés et de réfléchir ensemble à la stratégie de déploiement à court et moyen terme.

Action complémentaire 5.7 : Fonds Air Véhicules



➤ Objectif spécifique : Proposer aux associations, entreprises et collectivités une aide pour le changement vers un véhicule propre

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le contexte d'évolution de la mobilité sur le territoire de la CCPMB, avec des études d'opportunité pour l'installation d'une station d'avitaillement multi-énergie et pour la mise en place d'une Zone à Faible Emissions – mobilités, engagent la collectivité à réfléchir sur les potentiels d'usagers. Ainsi, un accompagnement à la transition vers des véhicules propres renforcera la transition du territoire vers une mobilité responsable ; les usagers pourront se fournir en énergie grâce à la future station et seront en règle avec les mesures qu'entraîneraient l'instauration d'une ZFE-m.

La mise en place du Fonds a été adoptée en conseil communautaire du 22 septembre 2021. Il prévu de le lancer dès la validation de la Région, et devrait courir jusqu'en décembre 2022.

Une nuance est à apporter. Un courrier de la CAPEB adressé aux Présidents des 5 Communautés Communes de la Vallée de l'Arve marque leur inquiétude concernant l'établissement de telles mesures. Ils estiment en effet que l'accompagnement proposé « type aides, offre en termes de véhicule électrique, hybride, hydrogène... n'est pas adaptée voire inexistante, en tout cas insuffisante. [...] La question notamment de la disponibilité et du coût des véhicules qui remplaceront les véhicules thermiques reste entière. »

Indicateurs de réalisation	2022	2023	2024
Nombre de dossiers	A venir	A venir	A venir
Nombre d'entreprises touchées	A venir	A venir	A venir
Nombre d'associations touchées	A venir	A venir	A venir
Nombre de collectivités touchées	A venir	A venir	A venir

La CCPMB a lancé en janvier 2022 une étude d’opportunité sur une zone d’avitaillement multi-énergie, dans un contexte d’étude d’opportunité pour une Zone à Faible Emissions – mobilité. Dès lors, le Fonds Air Véhicules a d’autant plus sa place dans le cercle vertueux d’évolution de la mobilité qui s’annonce sur le territoire.

Action complémentaire 5.8 : Etude d’opportunité Zone à Faible Emissions – mobilité



- Objectif spécifique : Répondre à l’injonction de la loi LOM (Loi d’Orientation des Mobilités), article 85
- Bilan d’exécution technique à mi-parcours

L’étude d’opportunité pour l’installation d’une ZFE-m est obligatoire avant janvier 2022 pour les PCAET adoptés avant la loi et qui respecte les normes, ce qui est le cas de la CCPMB. Les agents et élus de la CCPMB se sont fortement impliqués dans les travaux de l’étude d’opportunité de la mise en place d’une ZFE-m sur la Vallée de l’Arve. Les intercommunalités de la Vallée ont avancé sur quelques principes structurants de la future réglementation et l’ambition d’une action cohérente à la maille de l’ensemble de la Vallée, dans la contrainte qu’elle définit et dans les mesures d’accompagnement qu’elle met en place. Le COPIL s’est réuni 4 fois en 2021, et le COTECH 3 fois.

- Perspectives/Recommandations

L’étude est toujours en cours, pour une finalisation fin 2022.

Action complémentaire 5.9 : étude pour installation d’une station d’avitaillement multi-énergie



- Objectif spécifique : assurer la fourniture d’énergie alternative au carburant fossile pour accompagner la transition vers la mobilité propre
- Bilan d’exécution à mi-parcours

Cf. Action 5.3



Objectifs globaux

Diminution de 2% des veh.km = -3GWh	Diminution de la consommation énergie fossile	Diminution des émissions de GES de l'ordre de 1 tCO ₂ e
-------------------------------------	---	--

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Evolution du nombre de déplacements et des distances parcourues à vélo et à pied (source EDGT)	33% des déplacements se font par de modes actifs		
Moyenne annuelle NOx	Une période d'environ deux ans est nécessaire au traitement des données par ATMO. Les données seront exploitables en fin de PCAET.		
Emissions GES			
Consommation énergie finale et fossile	Donnée disponible en 2022	Donnée disponible en 2023	Donnée disponible en 2024

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Région
Partenaires énergie	EDF
Partenaires entreprises	Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc

Action 6.1 : Coordonner le schéma cyclable



- Objectif spécifique : Prioriser les aménagements à réaliser dans une logique d'itinéraires et à garantir un bon niveau de continuité pour les itinéraires cyclables
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Après plusieurs essais depuis 2016, le schéma cyclable intercommunale a été adopté en conseil communautaire le 22 septembre 2021.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Délibération de la CCPMB approuvant le schéma	x	x	22 septembre 2021
Nombre de communes ayant délibéré pour approuver le schéma	x	x	10
Existence du document cadre	x	x	1

- Perspectives/Recommandations

A ce jour, seule la commune de Sallanches s'est manifestée pour bénéficier de l'enveloppe de la Région prévue pour le déploiement du schéma cyclable. Ce schéma s'accompagne de l'élaboration du Schéma intercommunal des stationnements cyclables, pour un vote au Conseil Communautaire de juin 2022.

Action 6.2 : Développer le conseil en mobilité



Cette action n'est pas fléchée comme prioritaire et a été reportée.

Pour rappel :

- Objectifs spécifiques :
 - Proposer aux employeurs des prestations de conseil en mobilité pour leurs salariés : entretiens de conseil, offres promotionnelles, challenges
 - Proposer des prestations de conseil en mobilité aux habitants pour favoriser leur appropriation de l'offre de mobilité

Indicateurs de réalisation
Nombre d'employeurs touchés
Nombre d'habitants touchés
Nombre d'animations réalisées
Nombre total de personnes ayant bénéficié de conseil en mobilité

Action 6.3 : Développer le stationnement vélo



- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Des lieux de pose et les spécifications techniques qui les accompagnent ont été définis.

Cette action s'inscrit dans le référentiel Cit'ergie, domaine Mobilité – Accompagner le déploiement des infrastructures cyclables.

A faire : proposer aux communes des dispositions techniques pour favoriser le stationnement des vélos dans leurs PLU.

Indicateurs de réalisation	2022	2023	2024
Nombre de stationnements vélo installées	A venir	A venir	A venir
Nombre de commandes groupées	A venir	A venir	A venir

- Perspectives/Recommandations

Les communes vont procéder au déploiement de 10 arceaux par commune, qui seront installés dans les parkings relais en 2022.

Action 6.4 : Promouvoir et valoriser le vélo



- Bilan d'exécution à mi-parcours

A ce jour, la CCPMB communique sur les offres des loueurs professionnels.

Pour rappel, les actions prévues :

- Réaliser des plans des itinéraires cyclables, les mettre à disposition du public sur le web
- Faire essayer des VAE à l'occasion d'événementiels locaux

Indicateurs de réalisation
Nombre de plans réalisés
Nombre de participations à des événements

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action de communication et d'essai de VAE va être développée en deuxième partie de PCAET.

Action 6.5 : Proposer une aide à l'achat pour un vélo électrique



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Initialement prévu pour 2023, le développement de cette action n'est plus envisagé.

Pour rappel, les actions prévues :

- Comparer les aides et les modalités de versements qui ont déjà été versées par d'autres collectivités
- Communiquer sur l'aide

Indicateurs de réalisation
Nombre d'acquisitions aidées
Montant des aides versées
Communication réalisée



Objectifs globaux

2024	Chaleur : +28GWH	Electricité : +6GWH	Emissions GES : Cf. FA3	Diminution x tonnes PM10	Diminution x tonnes PM2,5	Diminution x tonnes NOx
2030	Chaleur : +56GWh	Electricité : +12GWh	Emissions GES : Cf. FA3	Diminution x tonnes PM10	Diminution x tonnes PM2,5	Diminution x tonnes NOx

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Puissance installée photovoltaïque raccordée au réseau (source ORCAE)	1942 MWh	Donnée disponible en 2022	Donnée disponible en 2023
Consommation énergie finale et fossile	Donnée disponible en 2022	Donnée disponible en 2023	Donnée disponible en 2024
Nombre de centrales hydrauliques installées	9		1 en projet en Saint-Gervais-les-Bains 1 en projet à Megève 1 en projet à Sallanches
Nombre de méthaniseurs installés	0	0	0
Nombre de dispositifs de géothermie installés	Données indisponibles		
Surface équipées en photovoltaïque	0	0	0

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, SYANE
Partenaires énergie	EDF, GRDF, RGE
Partenaires entreprises	Bureau d'études

Action 7.1 : Animation en faveur des énergies renouvelables



- Objectif spécifique : identifier les besoins auxquels la CCPMB doit répondre pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables : quelles stratégies d'information et d'animation pour faire émerger les projets puis les accompagner ?
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action fait partie du référentiel Cit'ergie.

Le Réseau d'Education à l'Environnement de la CCPMB mène des animations en milieu scolaire sur le thème des énergies renouvelables.

Un cadastre solaire est libre d'utilisation sur le site internet de la CCPMB. Pour chaque passeport thermique délivré dans le cadre du diagnostic proposé par CaseRénov, une capture d'écran du cadastre solaire avec la toiture de la personne est jointe au dossier.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre d'études de potentiels par filière	0	0	0
Profil des personnes sensibilisées		0	Habitants, écoliers
Nombre d'animations spécifiques	0	1	1
Types d'animations spécifiques		Campagne de promotion des achats d'électricité renouvelable et locale auprès des communes et des acheteurs publics 20%	Animation scolaire 2020-2021 : une montagne d'énergies (CM1-CM2)
Nombre d'outils d'animation		2	
Type d'outils d'animation		Cadastre solaire https://pays-mont-blanc.cadastre-solaire.fr/ 15% Cit'ergie Brochure d'information sur l'électricité verte 40%	Jeux : 1 débat, 3 expériences 1 Quiz 2 Fiches pédagogiques
Nombre de connexion au cadastre solaire		645	1293

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET.

Action 7.2 : Promotion du solaire photovoltaïque autoconsommation pour les grandes toitures / ombrières



➤ Objectifs spécifiques :

- 5% des entreprises participent aux réunions à l'horizon 2024
- 100 contacts sont pris avec EDF
- 60 pré-études sont réalisées
- Les toitures de plus de 250m² du territoire sont identifiées (grandes surfaces, usines, collectivités, etc.)
- Les terrains artificialisés (type parkings) et terrains pollués qui pourraient être couverts par des centrales au sol sont identifiés

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action fait partie du référentiel Cit'ergie sur deux volets :

- Etude des potentiels EnR
- Cartographie densité énergétique (en partenariat avec le SYANE)

Cette action sera développée en deuxième partie de PCAET.

Indicateurs de réalisation
Nombre de participants aux réunions
Nombre d'entreprises participant aux réunions

Nombre de contacts pris avec EDF (et SYANE)
Nombre de pré-études réalisées
Etudes des potentiels EnR réalisée
Cartographie de la densité énergétique

- Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET.

Action 7.3 : Promotion de la production d'énergies renouvelables par les particuliers



- Objectif spécifique : 2000 citoyens touchés à l'horizon 2024
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

La crise sanitaire n'a, jusqu'à présent, pas permis l'organisation de réunions prévues dans cette action.

Indicateurs de réalisation
Nombre de réunions publiques de promotion du solaire photovoltaïque
Nombre de participants aux réunions
Outils pour promouvoir la production de solaire thermique par les particuliers
Outils pour promouvoir la production de géothermie par les particuliers

- Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET.

Action 7.4 : Intégration des énergies renouvelables dans le bâti public



- Objectif spécifique : réaliser des études sur la faisabilité d'intégrer la production d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics du territoire : identifier, avec les communes, les bâtiments à étudier et réaliser un groupement de commandes (ou financement par la CCPMB) d'études d'énergies renouvelables pour ces bâtiments
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action s'inscrit pleinement dans le projet ACTEE.

Le projet ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, mené conjointement avec les communes membres de la Communauté de Communes Faucigny Glières, est né de la concertation entre communes partageant des problématiques similaires permettant la mutualisation d'actions. Il est financé par la FNCCR – *les services publics locaux de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et des e-communications*. Il vise à établir un programme d'interventions sur les bâtiments publics pour optimiser leur performance énergétique globale.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de diagnostic énergie renouvelables réalisés	0	0	81
Nombre de projets d'énergie renouvelable portés par les collectivités	0	0	A venir 2022

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET.

Action 7.5 : Intégrer les énergies vertes dans les fournitures d'énergie



Se référer à l'Orientation 2 Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et service, [action 2.7](#).

Orientation 8 : Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises



Objectifs globaux

2024	Production/consommation d'EnR : chaleur +28GWh /	Production/consommation d'EnR : électricité +6GWh	Émissions GES : Séquestration carbone +4000 té = +5%
2030	Production/consommation d'EnR : chaleur +56GWh /	Production/consommation d'EnR : électricité +12GWh	Émissions GES : Séquestration carbone +12000 té = +15%

➔ Maintien et développement de la séquestration de CO2 par la forêt et les prairies agricoles.

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Production/consommation de chaleur (source ORCAE)	362 MWh	Données disponibles en 2022	Données disponibles en 2023
Production/consommation d'électricité (source ORCAE)	281 MWh		
Séquestration Carbone	177,84 T	105,507 T	93,879 T
Surface de forêt gérée sur le territoire	5824,54 hectares (5759,54ha forêt publique, 65ha forêts privées)		

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, CRPF, ONF, chambre d'agriculture, CAUE, chambre de métiers et d'artisanat, chambre de commerce
Partenaires entreprises	SAS Abattoir Monts et Vallées et SAS Saveurs de nos montagnes, SEA (Société d'économie alpestre)
Partenaires associatifs	Pôle excellence bois, Société d'Intérêt Collectif Agricole, communes forestières, ASDEFS

Cette fiche action est conforme aux actions AG4 et AG5 du PPA, à la charte forestière du Pays du Mont-Blanc et au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles de la CCPMB.

Action 8.1 : Encourager et sensibiliser les propriétaires à la gestion forestière



- Objectif spécifique : maintenir la capacité des forêts à stocker le CO2
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Cette action s'inscrit dans la Charte Forestière, dans le cadre des axes 1 « Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire » et 2 « favoriser l'utilisation du bois local dans la construction, le chauffage ou ailleurs et 4 « améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage de carbone / accueil) ».

On peut citer notamment la fiche 15 « mettre en place des actions environnementales innovantes de gestion forestière et la fiche 13 « Animer les projets pour la forêt privée en favorisant la structuration du foncier et des propriétaires ».

Dans le cadre de cette fiche, les actions menées par le CRPF auprès des propriétaires privés, en lien avec l'animateur mis à disposition du Pays du Mont-Blanc, mettent en évidence l'importance de l'animation de regroupements de propriétaires privés pour la mise en œuvre de différents projets. Le déploiement en 2021 d'une interface propre au territoire sur le site « La Forêt Bouge » permet d'animer une bourse foncière pour les propriétaires forestiers du territoire. Le site diffuse des informations sur la réglementation, les financements, les contacts d'entreprises, etc.

Cette action s'intègre également dans la CTENS.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de propriétaires sensibilisés	270	0	0
Nombre de projets collectifs accompagnés	6	0	0
Outils d'accompagnement	x	x	La forêt bouge

➤ Perspectives/Recommandations

Forte de l'engagement des acteurs, cette action est poursuivie après deux ans de crise sanitaire qui l'a empêchée.

Action 8.2 : Participer au dispositif Sylv'ACCTES



- Faciliter l'accessibilité des propriétaires forestiers aux travaux de préservation pour une gestion vertueuse
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Le dispositif Sylv'ACCTES permet de mettre en place des itinéraires techniques sylvicoles favorisant le stockage du CO₂ par les forêts et l'usage du bois à long terme. La CCPMB a participé à l'expérimentation de Sylv'ACCTES depuis 2013 et la mise en route opérationnelle du dispositif depuis 2016.

Grâce à l'interface financière réalisée entre investisseurs et propriétaires, le dispositif permet d'identifier les besoins en travaux pour préserver les forêts.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Surface de forêt ayant bénéficié d'une aide au titre de Sylv'ACCTES	52 ha	30.85 ha	27.45 ha
Equivalent tCO ₂ stocké	26 676 t (soit 177,84 t/an)	15 826,05 t (soit 105,507t/an)	14 081,85 t (soit 93,879 t/an)

➤ Perspectives/Recommandations

Le déploiement de cette action va se poursuivre, ainsi que la communication autour de ce dispositif.

Action 8.3 : Poursuivre le développement de la consommation de produits agricoles locaux issus de la forêt



- Objectifs spécifiques :
 - Répondre aux besoins de la population locale en termes de maraichage, fruits, volailles, œufs
 - Maintenir et développer la gestion forestière et les prairies agricoles
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Pour l'atteinte des objectifs spécifiques, la CCPMB a mené des actions sur le patrimoine fruitier matériel et immatériel. Cette action s'intègre également dans le CTENS.

Les travaux de valorisations des alpages sont soutenus à travers 2 contrats financiers distincts portés et animés par la CCPMB : le Plan Pastoral Territorial avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (mobilisant également des fonds européens) en vigueur sur la période 2016-2022 et le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles avec le Département de la Haute-Savoie.

La Stratégie Pastorale soutenue dans le cadre du CTENS et du PPT permet notamment de soutenir les projets des acteurs locaux, de réaliser un retour des activités laitières en alpage avec à la transformation du fromage mais aussi le retour de gardiennage de troupeaux dans le cadre de la problématique de prédation rencontrée.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de restaurants scolaires s'approvisionnant en local	Au moins 8 (ceux qui ont participé à la réunion du réseau le 7/03/2019)	Travail sur municipalisation RHD mairie Passy	8
Nombre de dépliants SICA distribués	15000	10000 (format et contenu revus)	9 000 + version numérique via sites internet
Nombre de projets de diversification agricole soutenus	7	7	En attente du bilan
Nombre d'appels d'offre publics (RHD, construction) requérant un % de produits locaux			Appui sur le groupement de commande Passy / Megève / Chamonix
Promotion de l'achat de produits locaux auprès des habitants et des visiteurs	1 dépliant réalisé par la SICA	1 dépliant réalisé par la SICA	1 dépliant réalisé par la SICA
Promotion de la construction en bois local	Via les initiatives du Pôle Excellence Bois, CAUE et Bois des Alpes	Via les initiatives du Pôle Excellence Bois et le CAUE et Bois des Alpes	Via les initiatives du Pôle Excellence Bois et le CAUE et Bois des Alpes
Nombre de participants aux formations sur la conservation des vergers	63	52	54

- Perspectives/Recommandations

Cette action se poursuit en deuxième partie de PCAET.

Action 8.4 : Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole



- Objectifs spécifiques :
 - Eviter l'artificialisation des sols
 - Développer les circuit-courts
 - Maintenir les savoir-faire
 - Augmenter la performance des entreprises

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de visites de chantiers et d'entreprises forestières réalisées	0	0	1
Nombre d'actions engagées avec les propriétaires pour stabiliser les attributions de terrain agricole (avec la SICA)	0	0	0
Tonnage traité à l'abattoir	674	716	428
Promotion des métiers de la forêt	Diffusion info opé PEB		Projet en réflexion

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET.

Action 8.5 : Valoriser les sous-produits agricoles et forestiers pour l'énergie



➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Avec la volonté de développer des réseaux de chaleur à partir du bois local, les prochaines années seront a priori marquées par le développement de la filière bois-énergie, valorisant ainsi les sous-produits forestiers.

Le territoire souhaite également, dans le cadre du déploiement de l'économie circulaire, valoriser les sous-produits agricoles via du compostage.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de projets de méthanisation	0	0	0
Nombre de projets autres de valorisation accompagnés	0	0	1 étude réseau chaleur

Action 8.6 : Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des espaces



- Objectif spécifique : concilier les usages de l'eau entre les acteurs du territoire

➤ Bilan d'exécution technique à mi-parcours

La disponibilité en eau devient une problématique de plus en plus importante sur le territoire et devient un frein à l'exploitation des alpages notamment. Des réflexions sont engagées pour améliorer l'alimentation en eau de certains alpages. La problématique se fait aussi sentir en fond de vallée, dans la plaine notamment. Une étude sur les pratiques agricoles dans la plaine a pu être menée en 2020 et a traité parmi différents sujets de la thématique de l'eau. Cette étude a été suivie en 2021 par des ateliers avec les agriculteurs pour améliorer encore leurs pratiques. Des discussions avec le SM3A sont aussi ouvertes. A la rentrée 2021, une médiation de la CCPMB entre les agriculteurs et le SM3A a eu lieu, concernant un besoin de concertation en amont de travaux sur les cours d'eau situés le long de parcelles exploitées.

Des conflits d'usage avec la sphère touristique et l'utilisation de neige de culture beaucoup plus abrasive persistent.

Des actions de veille et de prospectives ont été menées.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de situations accompagnées	1	1	1

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET.



Objectifs globaux

2024	Production/consommation d'EnR : chaleur +28GWh /	Production/consommation d'EnR : électricité +6GWh	Émissions GES : Séquestration carbone +4000 té = +5%
2030	Production/consommation d'EnR : chaleur +56GWh /	Production/consommation d'EnR : électricité +12GWh	Émissions GES : Séquestration carbone +12000 té = +15%

Indicateurs de résultat et d'impact

	2019	2020	2021
Surface de forêts gérée	5824,54 hectares (5759,54ha forêt publique, 65ha forêts privées)		
Documents d'urbanisme prenant en compte le SCoT	Nc	nc	SCoT en cours d'élaboration

Partenaires

Partenaires institutionnels	Communes, Région, Europe, Structure porteuse du SCoT, SM3A, SMBVA
-----------------------------	---

Action 9.1 : Diversification des activités touristiques sur 4 saisons



- Objectif spécifique : 28 projets du programme Espace Valléen sont mis en œuvre
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Dans le cadre du programme Espace Valléen, un groupe de travail sur la diversification des activités touristiques 4 saisons pour l'adaptation au changement climatique (ACC) a vu le jour. L'un des livrables (octobre 2020) sur cette thématique consiste en une vidéo design motion à destination des élus, complétée par un guide pratique de l'ACC à destination des techniciens à la fin de l'année 2020.

La CCPMB se réengage dans la démarche, avec un programme Espace Valléen 2021-2027. Il s'agira notamment de faire la promotion de l'art de vivre au Pays du Mont-Blanc, structurer une offre de mobilité intégrée à l'offre touristique, valoriser la biodiversité, candidater au label Pays d'Art et d'Histoire, définir et réaliser des itinéraires évolutifs en fonction des saisons pour mieux prendre en considération les différents usages de l'espace et les accompagner d'une charte des bonnes pratiques, réaliser une étude Climsnow sur les prévisions d'enneigement, de développer les produits écotouristiques (séjours apprenants avec ASTERS), un étude neutralité carbone en 2025, poursuivre l'Escapade Baroque, etc.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Nombre de projets du programme espaces valléens mis en œuvre	2	6	9

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action est poursuivie en deuxième partie de PCAET. La CCPMB a été lauréate du dispositif Espace Valléen 2021-2021, et l'étude Climsnow sera réalisée en 2022.

Action 9.2 : Construire une démarche de tourisme écoresponsable au Pays du Mont-Blanc



- Objectif spécifique : S'appuyer sur des labels existants pour déployer une offre d'hébergements touristiques écoresponsables
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

La commission tourisme de la CCPMB travaille depuis la rentrée 2021 à l'élaboration d'une stratégie intercommunale touristique durable.

Par ailleurs, des démarches de labellisation ont lieu au niveau communal :

Flocon Vert

Depuis 2019, des communes du territoire s'engagent dans la démarche de labellisation Flocon Vert. C'est un label en 3 ans avec 3 niveaux de flocons, marquant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne, selon 4 piliers : Gouvernance et Destination, Economie Locale, Social et Culturel, Ressources naturelles et Ecologie.

A ce jour, 1 commune est labellisée et 5 se sont lancées dans la démarche. Au vu de l'élan collectif, la CCPMB structure et anime le réseau Flocon Vert du territoire depuis septembre 2021, incarnant un pôle fédérateur d'une synergie à venir entre les communes sur les actions convergentes concernées par la démarche. Le réseau est également un espace de dialogue et partage d'expériences. A ce jour, 4 réunions du réseau ont eu lieu.

La CCPMB porte un regard attentif à la bonne articulation de ce dispositif avec Espace Valléen.

Ville des Alpes

En 2022, une commune du territoire (Passy) sera la « Ville des Alpes ». Il s'agit d'un réseau orienté autour du développement durable.

Indicateurs de réalisation	2019	2020	2021
Création d'une démarche de tourisme écoresponsable	Nc	1 commune labellisée Flocon Vert	6 communes sont engagées dans la démarche de labellisation Flocon Vert
Nombre de réunion du réseau intercommunal	Nc	Nc	3 (+1 en 2022)

Sur le territoire de la CCPMB, les stations sont sensibilisées aux enjeux de transition et d'adaptation du secteur.

➤ Perspectives/Recommandations

Cette action va être renforcée en deuxième partie de PCAET, avec le développement d'actions convergentes du réseau Flocon Vert (exemple de la Charte pour l'écoresponsabilité dans les

événements), mais aussi grâce à l'inscription de cet enjeu dans le projet de territoire voté en décembre 2021.

Action 9.3 : Prospective sur la gestion de la ressource en eau



- Objectif spécifique : Porter des recommandations sur la gestion à long terme de la ressource (les objectifs du SAGE seront repris dans le SCoT)
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Les objectifs du SAGE à prendre en compte dans le SCoT sont notamment ceux du volet qualité :

- Optimiser la gestion de l'eau : encourager les économies d'eau, diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'alimentation en eau potable, engager une concertation au sein de la Commission Locale de l'Eau pour le partage des ressources
- Réguler les prélèvements par une amélioration préalable des connaissances

Se référer aux indicateurs de réalisation du SCoT pour mesurer cette action. Le SCoT est en cours d'élaboration, avec la possibilité de valoir plan climat.

L'intégration du volet Climat – Air – Energie dans le SCoT est également mesuré par le référentiel Cit'ergie, qui attribue 20% du potentiel de réalisation, et 5% pour le chapitre énergie dans le rapport de présentation.

Par ailleurs, la CCPMB qui devra prendre la compétence eau et assainissement le 1^{er} janvier 2026, anticipe déjà la démarche et travaille, avec l'appui d'un recrutement universitaire du domaine juridique en montagne, à la synthèse des données existante et l'état des lieux. Un groupe de travail sera ensuite constitué avec les services des communes, pour une mise en commun des problématiques et des solutions. Le lancement de l'étude de transfert de la compétence s'effectuera en 2023.

- Perspectives/Recommandations

Cette action sera renforcée en deuxième partie de PCAET, avec la finalisation du SCoT.

Action 9.4 : Prospective sur la protection contre les risques naturels



- Objectif spécifique : Porter des recommandations sur la protection des biens et des personnes face aux risques naturels au sein du SCoT
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Se référer aux indicateurs de réalisation du SCoT pour mesurer cette action. Le SCoT est en cours d'élaboration, avec la possibilité de valoir plan climat.

- Perspectives/Recommandations

Cette action sera renforcée en deuxième partie de PCAET, avec la finalisation du SCoT.

Action 9.5 : Intégrer un volet trame verte et bleue (et noire ?)



- Objectif spécifique : Porter des recommandations sur les trames vertes, bleues et noires au sein du SCoT, conformément à l'ENS et au CTENS de l'Arve, en lien avec le projet Albionet
- Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Se référer aux indicateurs de réalisation du SCoT pour mesurer cette action. Le SCoT est en cours d'élaboration, avec la possibilité de valoir plan climat.

- Perspectives/Recommandations

Cette action sera renforcée en deuxième partie de PCAET, avec la finalisation du SCoT.

Action 9.6 : Maintenir les acteurs de la filière bois et de la filière agricole (cf séquestration du CO₂)



Cette action est intégrée dans l'action sur la séquestration du carbone. Un point d'attention à l'intégration de cette action dans le SCoT, en cours d'élaboration, avec la possibilité de valoir plan climat.

- Perspectives/Recommandations

Cette action sera renforcée en deuxième partie de PCAET, avec la finalisation du SCoT.

Conclusion

Un bilan encourageant

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 de la CCPMB a connu des débuts de mise en œuvre parfois ralentis par le contexte de crise sanitaire et le changement de mandat. Néanmoins, le bilan des actions sur ces trois premières années d'actions peut être qualifié de satisfaisant. Les nouveaux élus se sont mobilisés pour s'emparer des grands enjeux du mandat, et des engagements forts se sont dessinés. Les orientations d'accompagnement à l'amélioration de la qualité de l'air et la performance énergétique via les différents fonds, la plateforme de rénovation énergétique CaseRénov' et le programme ACTEE, d'adaptation au changement climatique via une entrée touristique avec le dispositif Espace Valléen et la labellisation Flocon Vert, d'amélioration de la gestion des ressources forestières via le dispositif Sylv'actes notamment, sont autant d'avancées qui engagent le territoire dans sa transition énergétique et écologique.

Des freins et des leviers identifiés

Le bilan permet de relever les constats suivants :

- Des freins limitent la visibilité sur l'atteinte des objectifs : un décalage avec les données d'émissions de polluants de l'atmosphère fournies par ATMO;
- Des leviers ont permis d'impulser la démarche : appui des dispositifs financiers, volonté politique d'aller au-delà de la réglementation, des démarches à échelle extraterritoriale qui donnent plus de dimension aux actions, la transversalité des actions qui permet d'asseoir l'appropriation des enjeux par les différents acteurs.

Des actions consolidées pour la poursuite de la réalisation du plan

Les tendances pour les trois prochaines années ont pris racine au travers d'échanges avec les communes, des mesures communiquées par les observatoires, des orientations politiques plus larges. Ainsi, la mobilité alternative à la voiture individuelle, l'élaboration du SCoT valant plan climat, le développement des énergies renouvelables, et transversalement l'économie circulaire, seront les thématiques prioritaires pour les trois prochaines années du PCAET. Et déjà, un nombre significatif de projets sont en gestation.

Par ailleurs, la CCPMB installe une culture de l'intercommunalité qui prend son sens autour de la relance de réseaux : réunions des DGS, des DST, des groupes de travail thématiques qui offrent l'avantage d'un dynamisme supérieur à celui des commissions, la collaboration étroite avec les offices de tourisme par le dispositif Espace Valléen, transversale avec le réseau Flocon Vert.

Un effort particulier sera porté sur la concertation citoyenne et le rapprochement des acteurs socioprofessionnels, à la fois pour porter un projet de territoire récemment finalisé de façon intégrée et unifier des actions d'économie circulaire déjà existantes tout en soutenant le déploiement de nouvelles initiatives innovantes.